
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mercredi 17 novembre 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{me} Joëlle Bertossa*, *MM. Simon Brandt*, *Ahmed Jama*, *M^{mes} Dorothée Marthaler Ghidoni* et *Livia Zbinden*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 3 novembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 novembre et mercredi 17 novembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m doit être assurée entre chaque membre du Conseil municipal et que le port du masque reste obligatoire, sauf quand vous prenez la parole.

4. Questions orales.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je voulais répondre à la question de M. Omar Azzabi concernant les personnes sans abri. En effet, la situation est dramatique puisque l'hiver n'a même pas encore commencé et que l'on a déjà énormément de personnes qui sont contraintes de dormir à l'extérieur, notamment un nombre important d'enfants en bas âge. Que des enfants vivent dans ces conditions n'est pas acceptable.

Comme vous le savez, l'étude mandatée par la Ville de Genève auprès de l'Université de Genève a montré qu'il y avait environ 730 personnes sans abri à Genève. Elle a mis en lumière qu'il manquait 200 à 250 places pour couvrir les besoins. A ce jour, le nombre de places proposées par la Ville de Genève ou par les associations, avec notamment des subventions de la Ville de Genève, a permis d'augmenter l'accueil cette année d'une vingtaine de places par rapport à l'année passée. Il est cependant évident que ce n'est toujours pas suffisant. La loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) a été votée par le Grand Conseil,

entre-temps un travail est donc en train de s'amorcer avec les communes et le Canton, mais c'est vrai que, tant qu'on ne se sera pas mis d'accord sur un financement équitable et solidaire, ce sera très difficile de pouvoir prendre en charge toutes les personnes.

Il est important maintenant de trouver une solution commune. C'est vrai que les travaux viennent à peine de commencer, je pense que ça va prendre du temps... C'est vrai que l'hiver est déjà là mais le temps politico-administratif n'est pas le temps humain. Avec ses 15 millions de francs, la Ville de Genève propose ses dispositifs mais c'est vrai qu'il n'y en a pas d'autre, si ce n'est le plan grand froid, sachant que des critères très stricts sont posés pour que l'on puisse l'actionner.

Nous avons reçu en parallèle une demande financière de la Caravane sans frontières pour ouvrir un sleep-in. Avec les fonds ponctuels qui nous restent en cette fin d'année, nous avons pu octroyer 30 000 francs à cette association mais c'est vrai que ce montant n'est pas suffisant si on veut faire en sorte d'ouvrir ce sleep-in pendant toute la période hivernale. Merci de votre attention.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Il me restait une question à laquelle je devais répondre ce soir, celle de M^{me} Corinne Bonnet-Mérier concernant les toilettes publiques de la place de la Navigation.

Je vous remercie, Madame la conseillère municipale, de me poser cette question sur le problème très concret auquel les personnes à mobilité réduite (PMR) doivent faire face. Votre question met le curseur sur un élément important, l'accessibilité de notre espace public aux personnes en situation de handicap. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte puisque j'ai participé, je crois en votre compagnie d'ailleurs, à la «mission Roosevelt». Ces quelques minutes passées en fauteuil roulant m'ont fait prendre conscience avec quelles difficultés les PMR doivent évoluer dans l'espace public.

S'agissant de votre question, après avoir pris des renseignements auprès du Service logistique et manifestations (LOM), je peux vous dire que ces toilettes autonettoyantes sont conformes aux normes en vigueur, notamment à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Elles fonctionnent à satisfaction, d'après l'équipe du LOM qui les a testées ce matin. L'accès semble aisé et aucun équipement ne manque ou ne dysfonctionne.

En ce qui concerne plus spécifiquement leur accès, je viendrai volontiers peut-être en bilatéral vous donner quelques éléments plus techniques. Sachez en tout cas que nous travaillons depuis 2004 avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) qui est l'interlocutrice du LOM sur toutes ces questions liées notamment aux WC pour les PMR et que celle-ci n'a formulé aucune remarque à

ce sujet. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il n'est a priori pas envisagé d'apporter des aménagements supplémentaires à cette infrastructure.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Frédérique Perler, maire. J'ai quelques réponses à compléter ou à apporter, notamment sur les questions de MM. Didier Lyon et Sebastian Aeschbach, s'agissant de la venue de M. Eric Zemmour à Genève. Le Conseil administratif a envoyé un communiqué de presse aux représentants des médias cet après-midi. Je vous en lis le contenu: «Dans la perspective de la venue de M. Zemmour à Genève, la Ville de Genève rappelle son attachement aux valeurs démocratiques et à la liberté d'expression. En raison des risques de troubles à l'ordre public, elle ne souhaite pas mettre à disposition ses infrastructures. Il ne sera fait aucun autre commentaire sur ce sujet.»

J'avais d'autres questions auxquelles je devais apporter un complément de réponse, Monsieur le président, notamment celle de M. John Rossi s'agissant de la rue Cavour. Les travaux de réfection et de pose de revêtement phonoabsorbant à la rue Cavour ont été planifiés par les services pour cet automne.

Lorsque l'avis de travaux établi par le service concerné au printemps 2021 a été traité dans le cadre des instances de coordination des travaux en sous-sol, les Services industriels de Genève (SIG) ont fait part de leur volonté de réhabiliter des réseaux d'électricité. Un marché de travaux conjoints a donc été établi et la consultation des entreprises est en cours, si bien que les travaux débiteront en 2022.

M. Jean-Luc von Arx me demandait des renseignements sur l'avancement de la pose de revêtement phonoabsorbant sur un certain nombre de routes, à savoir le chemin de Grange-Canal, le début de la route de Chêne, la gare des Eaux-Vives, l'avenue Pictet-de-Rochemont, le pont du Mont-Blanc et les quais. Cela rejoint la réponse précédente, à savoir que la mise en œuvre du revêtement phonoabsorbant relève de la stratégie de la Ville de Genève pour la réduction du bruit routier et de la coordination avec les gestionnaires de réseaux occupant le domaine public.

La Ville de Genève établit une planification d'intervention intentionnelle basée sur le besoin de réduire le bruit routier, rue par rue. Cela conduit à un premier train de mesures de cette stratégie OPB-Ville (*ndlr: relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit*) sur les chantiers identifiés également rue par rue. Ensuite, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (AGCM) assemble ces deux stratégies pour programmer les travaux de manière intentionnelle pour les trois années qui suivent avant de faire part de ces interventions, par le biais des instances de coordination, aux partenaires qui occupent le domaine public.

Dès lors, tous les partenaires indiquent leurs souhaits de mutualisation de travaux en sous-sol, ce qui conduit à faire une planification coordonnée définitive des travaux. Cela évite que les SIG n'ouvrent la rue, fassent leur travail, la referment, que les Transports publics genevois (TPG) n'ouvrent la même rue et ainsi de suite, la Ville de Genève également... C'est aussi le souhait de ce Conseil municipal et de la population évidemment que d'éviter d'ouvrir et de refermer sans arrêt des tranchées en sous-sol. C'est pour cela que cette coordination existe. Elle se fait également avec les grands projets d'investissement portés par tous les acteurs qui interviennent dans le sous-sol ou sur l'aménagement de l'espace public. Cela explique, Monsieur le conseiller municipal, que les interventions puissent vous apparaître comme saucissonnées, selon votre expression.

J'en viens aux différentes rues que vous avez mentionnées... Le chemin de Grange-Canal se situe à 98% sur le territoire de Chêne-Bougeries, donc pour la toute petite partie qui appartient à la Ville de Genève, il y a une coordination avec la commune de Chêne-Bougeries selon une planification que cette commune aura établie. Les discussions sont encore en cours entre la commune de Chêne-Bougeries et l'Office cantonal des transports (OCT).

S'agissant du tronçon au début de la route de Chêne, qui est totalement sur le territoire de la Ville de Genève, il reste à équiper de revêtement phonoabsorbant. Il est situé dans la limite communale entre le chemin de Grange-Canal et l'avenue de Godefroy. Les travaux de pose de revêtement phonoabsorbant, initialement programmés en 2023, seront coordonnés avec l'intervention de l'OCT et des TPG sur l'axe du tram, entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal. L'autorisation de construire fédérale est en cours d'instruction. Les travaux pourront se faire lorsque cette autorisation aura été délivrée.

S'agissant de la gare des Eaux-Vives, tous les revêtements phonoabsorbants posés sur la chaussée dans le cadre des travaux réalisés ces dernières années sont en cours ou à venir. Concernant l'avenue Pictet-de-Rochemont, cet axe n'en est actuellement pas équipé car il fait l'objet de discussions avec le Canton pour y insérer un équipement cyclable, ainsi que d'une étude des SIG pour y développer du chauffage à distance (CAD). Pour la Ville de Genève, il s'agira également de renouveler les réseaux d'assainissement conjointement à la mise en œuvre du réseau de CAD. La pose du revêtement phonoabsorbant sera réalisée lorsque les travaux globaux coordonnés auront été effectués par les différents maîtres d'ouvrage. La planification ne peut être établie de manière précise mais elle interviendra postérieurement à 2023.

Pour le pont du Mont-Blanc, les travaux sont terminés depuis cet été. Un nouveau revêtement a été posé. Concernant les quais, la pose du revêtement phonoabsorbant a été effectuée sur la rive droite en 2013 et 2014. Les derniers travaux réalisés pour la création d'équipements cyclables ont gardé les

revêtements existants. Concernant les quais, côté rive gauche, les revêtements phonoabsorbants ont été posés en 2015 sur le quai Guisan et en 2019 sur le quai Gustave-Ador.

Je réponds à M. Pierre-Yves Bosshard qui s'interrogeait à propos des épingles à vélos à la rue Verdaine. Les épingles à vélos dans la Vieille-Ville doivent régulièrement être enlevées pour répondre à des besoins de manifestations telles que la Course de l'Escalade. L'AGCM a développé dernièrement tout un principe d'épingles à vélos assemblées sur deux rails métalliques qui en facilite l'enlèvement temporaire. Toutes les épingles existantes en Vieille-Ville seront remplacées par ce dispositif.

Pour ce qui concerne la rue Verdaine, les épingles fixes ont été enlevées dernièrement et les épingles amovibles n'ont pas été encore remises, considérant que les préparatifs de la Course de l'Escalade, qui nécessite donc l'enlèvement temporaire de toutes les épingles à vélos, vont s'engager dans les jours à venir. Naturellement, tous ces équipements seront intégralement remis en place après les fêtes de l'Escalade. (*Remarque.*) Oui, Monsieur le conseiller municipal... Je ne vous empêche pas de parler mais discrètement, s'il vous plaît... Merci.

Alors oui, le Conseil administratif entend établir un plan pour augmenter le nombre de stationnements vélos dans la Vieille-Ville et dans l'ensemble de la ville de Genève. Pour rappel, 951 épingles à vélos supplémentaires ont été mises en place cette année. Enfin, le Conseil administratif souhaite modifier l'arrêté de circulation de la Vieille-Ville pour mieux permettre son accessibilité pour les ayants droit et les livraisons.

M. Alain de Kalbermatten demandait d'ailleurs si les autorisations pour le quai Wilson avaient été déposées afin que le quai soit fonctionnel au début de l'été prochain. Vous me pardonnerez, Monsieur de Kalbermatten, j'avais mal compris votre question car je suis restée sur le terme de «quai Wilson». Ce n'est que bien plus tard que j'ai compris que vous parliez de l'accès à l'eau sur le quai Wilson. Les autorisations de construire pour permettre l'accès à l'eau sur ce quai sont en cours d'établissement. Elles seront déposées par la Ville de Genève, en tant que propriétaire du domaine public, après un dernier échange entre tous les services municipaux et l'association concernée, c'est-à-dire A l'Eau Wilson.

Le dépôt s'effectuera au plus tard en début d'année. Il respectera ainsi la volonté de permettre une accessibilité à l'eau pour l'été prochain. Pour rappel, je tiens à préciser qu'il s'agit d'aménagements provisoires, les aménagements définitifs devant faire l'objet d'un concours d'aménagement. Le cahier des charges est en cours de rédaction et le concours sera lancé à l'automne 2022. Voilà, j'en ai terminé avec les réponses à fournir, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame la maire. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais répondre à M^{me} Fabienne Beaud qui m'a posé une question hier concernant le restaurant du Parc des Eaux-Vives. M^{me} Anne Carron m'avait posé la même question la fois précédente... Je confirme donc que le restaurant est ouvert du mardi au samedi, le soir, pendant la saison d'hiver. La terrasse du rez-de-chaussée, quant à elle, est fermée pendant la saison hivernale. C'est un facteur saisonnier, elle est évidemment beaucoup moins fréquentée... Quant à l'hôtel, les cinq chambres et les deux suites du deuxième étage sont ouvertes toute l'année. Avis aux amateurs...

M. Daniel Sormanni m'a posé une question hier sur la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) quant au montant versé sur les aides à fonds perdus. J'avais également répondu à M^{me} Olivia Bessat-Gardet à ce sujet il y a quelques semaines et je voulais voir s'il y avait eu une évolution... J'avais répondu à M^{me} Bessat-Gardet que ce dispositif de la Fondetec avait été mis en place à la mi-juillet et qu'un *reporting* nous était donné tous les quinze jours. A ce moment-là, aucun financement n'était encore intervenu. Les mesures cantonales et fédérales ont bien fonctionné, ce qui était d'ailleurs assez positif, et c'est positif aussi pour les comptes de la Ville de Genève, cela va de soi.

A ce jour, au 15 novembre, neuf dossiers sont encore en attente de finalisation. La mesure est encore active jusqu'à la fin du mois de novembre, avant bouclage. Pour le reste, comme vous le savez, la Fondetec agit tout au long de l'année pour développer le tissu économique genevois. Courant 2020, elle avait déjà versé diverses aides liées au Covid-19.

Quant à la Ville de Genève, je n'ai pas besoin de vous rappeler l'énorme investissement qu'elle a fait pendant la crise sanitaire et économique... les bons d'achat solidaires, l'aide à la culture, les exonérations de loyers de locaux commerciaux et pour les terrasses. Il faudra de toute façon faire un bilan sur l'ensemble de ces mesures, y compris sur les aides à fonds perdus.

En ce qui concerne la question de M^{me} Yasmine Menétréy concernant le parc Galiffe, le Service des espaces verts (SEVE) va effectivement évaluer le bien-fondé d'un réaménagement – on le fera certainement avec le Service des écoles – pour voir si on peut rendre ce parc plus accessible et ainsi faire une petite place de jeux ou de pétanque.

J'ai pris aujourd'hui des renseignements auprès du responsable du secteur rive droite du SEVE. Les usages interlopes du lieu (*rires*) ont toujours cours.

Nous devrions prendre un certain nombre de mesures et travailler pour que les habitants se réapproprient ce lieu, et j'espère que j'aurai l'occasion d'y revenir lors des prochaines semaines ou des prochains mois.

M. Christo Ivanov m'avait posé une question concernant le parc Bertrand à proximité du restaurant chinois et du manque de lumière. Le SEVE va faire le nécessaire auprès de l'AGCM afin que le luminaire défectueux soit réparé dans les meilleurs délais. Quoiqu'il en soit votre Conseil sera prochainement saisi d'une proposition du Conseil administratif au sujet des cheminements du parc Bertrand. Il est en effet également prévu de renouveler l'éclairage sur l'ensemble de ce parc afin de diminuer les nuisances nocturnes pour la faune et la flore et de mieux orienter la lumière pour que le parc reste un lieu sûr. Voilà, Monsieur le président, je vous remercie.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

- P-456, «Pour le rétablissement du vivre-ensemble aux parc et clos Voltaire».

Le président. Nous arrivons à la série des objets dont vous avez accepté l'urgence hier. Avant de commencer, nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui émane du groupe socialiste, de l'Union démocratique du centre et des Verts et qui demande le débat accéléré pour les quatre objets.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 18 non.

Le président. Les prises de parole se font donc en débat accéléré, c'est-à-dire cinq minutes par groupe, réparties sur les membres du groupe.

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

6. Motion du 16 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève» (M-1645)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision du Conseil administratif du 31 août 2021 de «réformer la gouvernance de la petite enfance en validant le principe d’une municipalisation par étapes des nouvelles structures d’accueil de la petite enfance²»;
- l’orientation donnée à cette réforme, qui vise les nouvelles structures d’accueil de la petite enfance (SAPE) qui seront créées entre 2023 et 2028 pour 670 nouvelles places (15% du nombre total de places à terme) en Ville de Genève, dont le projet pilote du nouveau secteur petite enfance Marie Goegg-Pouchoulin;
- les résultats de l’étude de juin 2021, «Analyse stratégique et options structurelles – Petite enfance», par Phronesis Consulting, qui opère une comparaison entre différents modèles de gouvernance (municipalisation en bloc, par étapes, fondation de droit public, fondation de droit privé) en regard des objectifs stratégiques de la réforme du Conseil administratif:
 - reconnaître l’éducation préscolaire comme une mission de service public,
 - garantir l’ouverture des nouvelles places d’accueil planifiées ces prochaines années,
 - renforcer l’égalité en initiant la revalorisation des métiers exercés à 90% par des femmes;
- la gouvernance actuelle du système, comprenant 77 institutions regroupées en 20 secteurs à Genève³, subventionné à hauteur de 80% pour un coût total de 118 millions selon le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Malgré la réforme en cours, ce modèle perdurera après 2028, pour 85% du total des places de crèche; ce système induit des problèmes de gestion et de décision entre certains comités – qui sont les employeurs légaux – et les directions des SAPE, tels que gestion RH, finances, administration, etc.⁴;

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 3125.

² <https://www.geneve.ch/fr/actualites/reforme-gouvernance-petite-enfance-avancee-decisive>

³ <https://www.tdg.ch/offensive-de-la-ville-pour-municipaliser-les-crches-611707905793>

⁴ Comme récemment à Champel; voir «Un climat «malsain» empoisonne le travail dans les crèches de Champel», *Tribune de Genève* du 18 juin 2021

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

- la difficulté de trouver des personnes bénévoles, disponibles et motivées pour intégrer les comités, notamment en raison de la lourdeur de la tâche et de la responsabilité en matière de gestion financière et du personnel¹;
- l'impossibilité juridique de créer un pool de remplacement global d'éducateurs et éducatrices de la petite enfance couvrant l'ensemble des 20 secteurs en Ville de Genève;
- le taux d'absentéisme élevé du personnel de la petite enfance, la marge de manoeuvre réduite et l'absence d'égalité de traitement en matière de formation continue ou d'encadrement des enfants à besoins spécifiques;
- les difficultés des conditions de travail et d'encadrement depuis le début de la crise pandémique du Covid-19;
- le modèle hybride qui se met en place avec la réforme de la gouvernance («les SAPE actuelles qui poursuivent, pour un temps, leur gestion selon la gouvernance actuelle; de l'autre, des SAPE qui seront municipalisées dès leur création»²). Ce modèle hybride fonctionne dans d'autres collectivités publiques comme Lausanne et Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une solution concrète de soutien aux SAPE existantes, qui réponde en priorité aux besoins des comités ayant des difficultés en matière de ressources humaines et de gestion financière et administrative;
- d'identifier des pistes pour soutenir les comités actuels en renforçant notamment le Service de la petite enfance de la Ville et la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE);
- d'organiser des états généraux de la petite enfance de concert avec les autorités cantonales et des représentant-e-s des structures de la petite enfance et du personnel³, afin de discuter des pistes identifiées et de trouver des solutions aux questions qui ne sont pas encore réglées par la réforme qui sera entamée en 2023, comme l'organisation des remplacements, les outils informatiques de gestion et de pilotage dans les SAPE, la place des parents, les réformes structurelles liées au programme pédagogique et la place des bénévoles dans les structures municipalisées.

¹«Le monde de la petite enfance se réforme à Genève, le personnel devrait bientôt être fonctionnarisé», le 19 h 30 de la RTS du 20 octobre 2021

²Etude «Analyse stratégique et options structurelles – Petite enfance», p. 27

³Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) et partenaires sociaux signataires de la CCT Ville de Genève que sont les associations des employé-e-s (l'Association genevoise des éducateurs de l'enfance (AGEDE) et l'Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) ainsi que les deux syndicats (SSP-VPOD, SIT)

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève*Préconsultation*

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, il est des moments dans la vie de ce Conseil municipal où l'on doit savoir prendre le temps de regarder le chemin parcouru par certaines politiques municipales. Ce temps, c'est à la politique de la petite enfance de notre commune que j'aimerais le dédier ce soir. Elle mérite un bilan et aussi qu'on reconnaisse le momentum historique qui s'offre à nous et qui devrait se concrétiser en 2023.

En 1998 déjà, le rapport Bari plaidait la cause de la municipalisation partielle et la création d'une fondation de droit public comme employeur unique. Selon un article du *Temps*, ce rapport «faisait toujours état d'un dysfonctionnement tant au niveau de la gestion que du comportement des acteurs concernés. Le principe de l'employeur unique apparaît.»

Cela allait même plus loin puisque, un an après, à l'issue d'une large procédure de consultation auprès de 95 partenaires, le système de fondation de droit public, sorte de municipalisation partielle, est retenu. Forts de ce constat, les partis de ce plénum avaient alors, en 2007, voté ce changement qui était nécessaire par le biais de la proposition PR-476, alors intitulée «extension du service public au domaine de la petite enfance». Quatorze ans plus tard, avec 77 structures d'accueil, 20 secteurs, 24 entités juridiques différentes, 4000 places, 2000 employés, un taux de subventionnement à hauteur de 80% et près de 120 millions de francs de dépenses par an, le système de gouvernance associative est à bout de souffle.

Les conditions de travail ont empiré. Les constats sont les mêmes tant pour le système que pour les employés, les parents ou les enfants: problèmes de gestion, dans certains cas de décision entre comités et directions, gestion des ressources humaines, finances, administration, difficultés de trouver des personnes bénévoles disponibles et motivées pour intégrer les comités, impossibilité juridique de créer un pool global de remplacement, taux d'absentéisme élevé du personnel et inégalité de traitement en matière de formation. Il faut savoir le reconnaître aujourd'hui, nous n'en avons pas fait assez pour y remédier.

Nous devons admettre ce soir que la faute est partagée puisque l'ancien Conseil administratif de gauche n'a pas osé proposer sa réforme de la petite enfance à l'ancien Conseil municipal, alors à majorité de droite. Nous devons rendre hommage ce soir à Esther Alder pour tout le travail entrepris en termes de sectorisation, de soutien aux comités qui, depuis, ont été constitués ainsi que sur les conditions de la convention collective de travail (CCT). Mais force est de constater que la Ville de Genève n'est pas allée assez loin et qu'elle a retardé une réforme qui s'avère aujourd'hui obligatoire pour un secteur devenu *too big to fail*. Chers collègues, ce soir, les Vertes et les Verts aimeraient vous inviter à l'union

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

pour que les principes de gauche et de droite s'effacent dans notre commune au profit du bien-être des enfants, des travailleuses du secteur et des parents.

La municipalisation de 670 nouvelles places de crèche à l'horizon 2028 est une révolution en matière de gouvernance puisque les autorités publiques seront en gestion directe de la politique municipale de l'enfance. Et c'est en même temps une occasion unique d'accompagner les crèches qui sont gérées sous un autre modèle.

Le système hybride qui se dessine aujourd'hui, avec ce projet pilote de municipalisation par étapes, nous permettra de répondre à un fait: chacune des crèches de notre commune a sa réalité et doit pouvoir s'adapter aux moyens nécessaires, au modèle de gouvernance qu'elle a choisi. En d'autres termes, si le projet pilote est satisfaisant, toutes les nouvelles crèches seront municipalisées, et les comités actuels désirant rester sous une forme associative pourront le faire. Les comités en souffrance auront également l'occasion de se faire entendre.

Comme le disait mon collègue Matthias Erhardt hier soir, la priorité des Verts est triple: créer des nouvelles places de crèche, créer des postes à de bonnes conditions afin de ne pas continuer à précariser les nombreuses femmes qui travaillent dans le domaine, enfin, apporter rapidement de l'aide aux structures de la petite enfance en souffrance.

Je crois que nous avons l'opportunité historique par ce projet de motion de répondre à ces trois impératifs en accompagnant une réforme par étapes. Elle est loin d'être idéale, c'est sûr, mais elle amène une solution pragmatique répondant à des besoins structureaux réclamés depuis plus de vingt ans.

A celles et ceux qui doutent de l'uniformisation du système, nous répondons que l'approche hybride est la garantie même de la diversité et de la liberté pédagogique. A celles et ceux qui craignent l'effondrement du bénévolat et de la prise en compte de la place des parents, nous répondons que des états généraux de la petite enfance seront organisés et que la Ville de Genève réservera à ces derniers une place et une voix dans la future gouvernance. Enfin, à celles et ceux qui craignent les dérives budgétaires d'une telle réforme, nous répondons que nous sommes les garants du suivi de la gestion et de la transparence des finances de la petite enfance (*brouhaha*) ... mieux, que cette réforme est un investissement pour l'avenir de leurs enfants, tant les impératifs d'amélioration sont criants.

A ce propos, laissez-moi vous citer un certain Patrick Sébastien, qui disait très subtilement en 2001, dans un de ses livres: «On est les enfants de ses enfants. Un jour ou l'autre, ils vous mettront à l'hospice comme vous les avez mis à la crèche.» Soyons donc le délibératif qui aura marqué l'histoire de la commune en mettant en œuvre une réforme d'envergure qui servira de modèle pour notre Canton ainsi que pour le reste du pays. C'est pour toutes ces raisons que les Vertes

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

et les Verts vous prient de renvoyer cette motion en commission des finances.
(*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 46 oui contre 17 non.

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, là on est vraiment dans le fond. On ne sait pas dans quel fond parce qu'il est sans fond à la Ville de Genève... On est vraiment dans une posture politique, car avant même d'avoir fait quelque étude vraiment sérieuse par rapport à la gouvernance de la petite enfance, voilà qu'on nous demande en plus des études qui ne vont que dans un sens, des postes supplémentaires au Service de la petite enfance... Je vous rappelle qu'ils sont déjà 39 à l'heure actuelle, sans parler des postes supplémentaires qui sont déjà dans le projet de budget 2022. Mais pas de problème! Engagez 50, 100, 200 personnes et vous remplacerez toutes les directions des crèches!

On vient nous dire que ça fait quatorze ans qu'on en parle... Non, non, non, c'est faux! C'est même beaucoup plus car on avait déjà évoqué et envisagé cette municipalisation du temps de M. Michel Rossetti, radical. C'était en 2003. Vous transmettez donc, Monsieur le président – à M. Azzabi qu'il s'est encore gouré de quelques années, de quatre ans. C'est depuis cette époque qu'il y a des discussions dans ce domaine-là.

Nous, nous sommes contre la municipalisation. Nous voulons que les comités puissent continuer à œuvrer bénévolement, car c'est pour ça que le Service de la petite enfance s'est renforcé, petit à petit d'ailleurs, pour arriver aujourd'hui, après le vote du budget 2022, au chiffre phénoménal de plus de 40 personnes. Mais personne ici, du côté de l'Alternative bien évidemment, ne mesure les conséquences d'une éventuelle municipalisation. Alors on rajoute une couche pour nous dire qu'on est garant de ci, qu'il faut un soutien aux institutions, qu'il faut des postes en plus à la municipalité... Eh bien, avant de faire des états généraux, peut-être aurait-il fallu faire des études comparatives – mais le faire avec de vrais chiffres puisque ceux qui ont été présentés, ce n'est qu'une esquisse... Il aurait fallu faire ça auprès d'un organisme externe à la municipalité et aussi au Canton pour être sûr de leur objectivité. Car en effet, vous avez complètement mis de côté toute la problématique de la caisse de retraite qui vient bien évidemment en plus de tout le reste... de la grille salariale et de l'inflation que ça va entraîner. Mesdames et Messieurs, ce ne sera pas 3 millions de francs, ce sera 25 millions, 30 millions, 40 millions même – et plus si on attend – que vous coûtera la municipalisation des institutions de la petite enfance en Ville de Genève.

Vous n'en avez absolument pas conscience. La preuve, hier nous avons déposé avec le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Parti

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

démocrate-chrétien une proposition qui était d'ailleurs celle du Conseil administratif de la législature précédente et qui demandait une fondation de droit privé. Le minimum qu'on aurait pu faire, c'était d'examiner les choses différemment. D'un côté, on propose une fondation de droit privé, de l'autre, une municipalisation... On fait l'effort de produire de véritables chiffrages et non du bricolage, comme ça a été fait jusqu'à maintenant. Mais même ça, vous ne voulez pas le discuter! Vous n'êtes pas des démocrates, vous refusez la discussion. Preuve en est encore ce soir, lorsque vous demandez tout de suite, pour nous fermer la bouche, le débat accéléré pour tous les objets dont l'urgence a été acceptée.

Eh bien, je suis désolé, vous êtes des antidémocrates. Ce n'est pas comme ça que l'on va avancer dans ce Conseil municipal. Donc non, non et non à cette motion qui n'apporte rien, surtout à ce stade de la discussion, un, parce qu'il n'y aura rien en 2022, deux, parce qu'en 2023 les nouveaux espaces de vie enfantine seront paraît-il progressivement municipalisés avec un montant estimé à 3 millions de francs. Mais c'est finalement pour créer un régime à deux vitesses en Ville de Genève! D'un côté ceux qui seront fonctionnaires de la petite enfance, de l'autre ceux qui seront toujours sous un régime de droit privé. Je ne crois pas que c'est comme ça qu'on va avancer et progresser. Je pense que vous voulez tout uniformiser...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormani. J'ai tout de suite terminé... Vous voulez tout uniformiser, y compris les projets pédagogiques. Il n'y aura plus de liberté pédagogique dans les institutions. Vous voulez tout municipaliser, tout régenter. Eh bien, ça va bien avec la dictature de la gauche, c'est dans ce sens-là que vous allez. Finalement, il n'y a pas de différence entre l'ancien Parti communiste et vous aujourd'hui. J'ai dit!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers et chères collègues. Ensemble à gauche constate le besoin de création de nouvelles places de crèche; le taux de subventionnement est toujours de 80% malgré le développement de nouvelles places. Il faut arriver à une place par enfant.

On constate que le nombre d'institutions de la petite enfance a régulièrement augmenté ces dernières années. C'est un effort considérable pour la Ville de Genève, que nous saluons. Il y a les nouveaux habitants, la densification des quartiers... C'est ce qui induit cette augmentation. On a constaté la difficulté, lorsqu'on veut ouvrir de nouvelles crèches, d'organiser des nouveaux comités. Il y a un manque de personnes qui souhaitent s'engager de cette manière.

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

L'augmentation du nombre d'institutions implique ainsi une nouvelle organisation de la gouvernance. Plusieurs scénarios ont déjà été étudiés: fondation de droit public, privé, la municipalisation entière par étapes... Ensemble à gauche a pris acte de la décision du Conseil administratif, fin août, de procéder à une municipalisation par étapes pour la création des nouvelles structures. Une municipalisation par étapes est réalisée par d'autres collectivités publiques comme la Ville de Lausanne ou la commune de Plan-les-Ouates.

C'est une solution pragmatique qui permet de répondre à l'urgence, qui est réelle, mais qui cependant est loin d'être idéale à nos yeux. Introduire un double statut pour le personnel n'est en effet pas sans risques. Ce n'est pour nous clairement pas une solution à maintenir à long terme. Cela ne peut être qu'une étape provisoire. Pour Ensemble à gauche, la municipalisation de la petite enfance reste la direction à prendre qui permettra d'assurer les conditions d'une réelle politique publique de la petite enfance, d'un accueil cohérent des enfants, ainsi que des conditions de travail égales pour le personnel qui respectent la CCT. Procéder par étapes peut cependant déjà être un pas dans cette direction. Je voudrais encore dire qu'un accueil cohérent et des conditions de travail égales ne signifient pas que les approches pédagogiques seront standardisées. Ça peut tout à fait laisser aussi une liberté à chaque structure dans l'accueil des enfants.

Tel est le contexte de cette motion, qui permettra de prendre en compte non seulement les nouvelles structures de la petite enfance qu'il faut ouvrir mais aussi la situation de celles qui sont organisées sur le modèle actuel. Nous trouvons en effet que c'est important d'être à l'écoute de leurs besoins et de leurs difficultés. Nous avons compris que, pour certaines structures, la gestion actuelle était satisfaisante alors que, pour d'autres, ça devenait difficile de répondre aux exigences administratives, voire du management actuel. Nous pensons aussi qu'il est primordial de réfléchir à la place des parents. Nous avons entendu que les comités bénévoles étaient souvent amenés à gérer des situations très complexes, alors que ce n'est pas vraiment pour cela que les bénévoles souhaitent s'engager. Il faudrait donc veiller à ce que leur rôle puisse redevenir plus intéressant, pour eux et pour leur structure...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

Mme Brigitte Studer. Nous avons cosigné cette motion, convaincus qu'il était important de le faire pour garder une vision d'ensemble sur les besoins de tout le secteur de la petite enfance et associer les différents partenaires à cette réflexion. Nous proposons donc de renvoyer cet objet à la commission des finances, qui travaille déjà sur cette problématique à partir de la motion M-1484 «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève», afin de

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

continuer cette réflexion et ce travail. Merci donc de renvoyer cette motion à la commission des finances.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. Alain de Kalbermatten, pour le Parti démocrate-chrétien, pour cinq minutes.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien répondra toujours présent sur tout ce qui concerne les crèches et surtout les parents qui s'investissent actuellement dans les comités de crèches. Cependant, nous regrettons un peu le momentum du dépôt de cette motion. On sait très bien qu'aujourd'hui les enjeux auxquels le Conseil administratif fait face concernant les crèches sont très clairs. Or, le dépôt de cette motion aujourd'hui ne va pas aider à simplifier l'étude de ces différents projets.

Le motionnaire a évoqué la transparence que la future municipalisation des crèches pouvait permettre. Or, on sait pertinemment que c'est un traitement qui va se faire à l'interne au sein du Conseil administratif et que le Conseil municipal ne sera jamais saisi de la moindre étude ou question au niveau de son plénum. Tout va se décider au niveau de l'exécutif et le Conseil municipal regardera juste les avions passer sans avoir de mot à dire sur la politique qui doit être menée au niveau pédagogique, sur les coûts et la manière de faire ces nouvelles places de crèche. C'est regrettable. Alors, quand on nous parle de transparence, excusez-moi, mais ça me fait doucement sourire... On est plutôt dans une opacité telle et on nous prend tellement vraiment pour la dernière roue du char que je me demande si ça vaut des fois la peine de venir au Conseil municipal.

Ensuite, vous avez évoqué, Monsieur le motionnaire, la précarité du personnel. J'espère que vous avez quand même, en tant qu'ancien président de la commission des finances, lu la CCT qui lie la Ville de Genève et les collaborateurs des crèches. Car vous aurez alors vu que ce sont des gens qui sont bien rémunérés aujourd'hui. Et heureusement, vu la responsabilité qu'ils ont avec nos enfants!

Nous sommes d'accord d'étudier cet objet en commission des finances – ça a été évoqué. J'aurais cependant préféré la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse car je pense que ses commissaires ont leur mot à dire et une sensibilité beaucoup plus grande à ce niveau-là... On peut aller aux finances, j'espère que le travail sera positif, mais j'ai tout de même l'impression que ce sera un grand coup d'épée dans l'eau, à part bien sûr pour faire un peu de politique bling-bling.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe libéral-radical, je donne la parole à M^{me} Patricia Richard.

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Le Parti libéral-radical est un peu surpris par ce texte. On a refusé hier soir notre projet de délibération PRD-299, qui demandait une fondation de droit privé d'utilité publique, on a donc fermé une porte, mais là on revient maintenant par la fenêtre pour demander quelque chose d'un peu différent. Franchement, drôle de méthode, drôle de manière... Je pense qu'une majorité décidera de renvoyer ça en commission où nous ferons le travail. Nous étudierons cette motion mais nous pensons que le message n'est pas du tout cohérent puisqu'on entend d'un côté dire qu'on laisse les magistrats faire leur travail mais que, de l'autre, on dépose un texte comme celui-ci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il reste au groupe libéral-radical quatre minutes et demie... Pour le groupe socialiste, je passe la parole à M^{me} Amanda Ojalvo.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Monsieur le président. Les socialistes remercient les Verts pour le dépôt de cette motion qui a été travaillée en collaboration avec nous-mêmes mais également avec Ensemble à gauche. Cette démarche assied notre entente sur cette thématique, et nous le saluons. Nos préoccupations communes nous avaient déjà poussés à déposer la motion M-1484, «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève», en décembre 2019, que j'avais eu le plaisir de coécrire avec nos alliés.

Aujourd'hui, nous sommes encore une fois dans un débat stérile entre deux idéologies politiques. Ce plénum montre depuis des années un clivage sur la vision que nous souhaitons mettre en œuvre quant à l'accueil de nos enfants. Il est incroyable de continuer à entendre parler de la place à donner aux femmes, aux mères, aux travailleuses tout simplement. Nous sommes en 2021, et avec toutes les avancées féministes acquises – n'en déplaie à certaines et certains – nous ne pouvons plus accepter, en tant que société, que la qualité d'accueil se réduise à l'unique aspect d'avoir des places en suffisance. Les chiffres présentés sont corrects, vous transmettez, Monsieur le président, à M. Sormanni, et nous avons ce soir encore une fois la preuve que la vision rétrograde de la droite sur la société et son opposition systématique à voir évoluer cette dernière nous freinent dans les évolutions que nous voulons pour notre cité.

J'en reviens à mes propos d'hier soir sur la valorisation des professions de l'enfance et la nécessité d'investir massivement pour la petite enfance de manière cohérente. Promouvoir l'égalité des chances dès la naissance et donner les moyens aux enfants d'aujourd'hui d'être les citoyennes et les citoyens de demain est en soi une priorité pour nous. La gouvernance doit nécessairement être réformée et

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

être inhérente à un service public cohérent et fort. Il est temps d'aller de l'avant, et c'est pour cela que les socialistes soutiendront le renvoi à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Pour l'Union démocratique du centre, je passe la parole à M. Didier Lyon.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Monsieur le président. Concernant cette motion, il ne faut pas oublier la question de la caisse de retraite pour tous les fonctionnaires qui seront engagés en cas de municipalisation. Vous n'avez pas voulu étudier le projet de fondation de droit privé de la petite enfance.... (*Ndlr: projet de Fondation pour l'accueil préscolaire de la Ville de Genève proposé dans le projet de délibération PRD-299 et refusé par le plénum le 16 novembre. Voir Mémorial 19.*) Le Conseil municipal n'aura pas son mot à dire sur les étapes futures de cette municipalisation des crèches. Le taux d'absentéisme élevé ne va pas se résoudre avec une municipalisation des crèches.

Par ailleurs, il faut cesser de mêler la problématique du Covid-19 à tous les problèmes. Le fait d'organiser des états généraux de la petite enfance ne va rien amener non plus de positif car, au bout du compte, la voix des bénévoles ne sera pas entendue et la Ville de Genève a déjà certainement réfléchi à la future structure de municipalisation des crèches. Enfin, il n'y a pas de difficulté à trouver des bénévoles; il y a une volonté politique de ne plus les engager dans les comités et de plutôt les remplacer par les fonctionnaires. L'Union démocratique du centre refusera donc cette motion.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour l'Union démocratique du centre, Monsieur Eric Bertinat... Il vous reste encore quatre minutes.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Je vais dire sensiblement la même chose que mon collègue Didier Lyon. Le fond du problème qui nous préoccupe en ce moment est éminemment politique. C'est une vision de la société, c'est une vision du rôle de l'Etat, respectivement de la commune, dans l'éducation de nos enfants. Nous nous en sommes bien aperçus hier soir quand nous nous sommes penchés sur la proposition du Parti libéral-radical d'accorder des bons aux crèches privées. Cela aurait pu être une solution, une solution rapide et certainement beaucoup moins coûteuse que celle de voir la fonction

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

publique se mêler de toutes ces affaires de crèches. On ne fait là finalement que poursuivre l'agrandissement, le surdéveloppement à la fois de notre commune et de notre canton.

Le fond du problème est éminemment politique, car la gauche ne voit qu'une seule possibilité d'éduquer nos enfants, c'est l'horaire continu. Ils sont pris en charge du matin au soir... Ils sont éduqués, préparés mentalement bien évidemment à toutes les grandes questions qui tarabustent en ce moment la gauche. L'Union démocratique du centre est très déçue de voir qu'à aucun moment on ne tient compte du nombre grandissant de femmes qui choisissent de rester au foyer pour élever leurs enfants et qui, elles, seront totalement pénalisées et hors du coup.

On a bien compris ce que M^{me} Kitsos voulait faire... On parle de municipalisation par étapes mais c'est une municipalisation pure et simple, ne rêvons pas... et ce qui est forcément dérangeant, c'est qu'il faut mettre de côté les comités qui sont en charge de ces crèches. On en a un excellent exemple avec la première crèche qui sera municipalisée, celle du Carré-Vert. On sait pertinemment que des parents étaient prêts à s'en occuper, mais on ne veut pas le savoir car on veut municipaliser cette crèche; on ignore cette réalité. Ignorer la réalité, c'est du reste le propre de la gauche, c'est construire une vision dans ses fantasmes, dans ses idées, c'est se moquer totalement de ce qui se passe dans le concret et c'est nous imposer son point de vue.

Cette motion ne fait que ça, nous imposer une nouvelle fois le point de vue de la gauche, de la société parfaite qu'elle a imaginée dans ses laboratoires obscurs et généralement américains, et nous servir par tranches toutes ses futures réalisations. Nous ne marchons pas du tout dans cette affaire, nous n'en voulons pas, et c'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

Une voix. Bravo! Je n'aurais pas mieux dit.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Parti démocrate-chrétien, Madame Alia Chaker Mangeat. Il vous reste deux minutes et demie...

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Merci, Monsieur le président. Moi je comprends tout à fait que la gauche ait demandé un débat accéléré puisque vous nous coupez ainsi la parole – ça évite d'écouter nos arguments. Et comme vous avez une magistrate socialiste, elle pourra, elle, s'exprimer librement (*ndlr: pendant cinq minutes*). Je trouve ce procédé particulièrement détestable mais tout à

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

fait compréhensible. (*Applaudissements.*) Par ailleurs, on vous entend discourir sur des sujets absolument hors sujets... sur le féminisme, sur toutes sortes de considérations qui n'ont rien à voir avec le sujet. Ça me rappelle d'ailleurs le débat d'hier sur le plan d'utilisation du sol.

Il ne s'agit pas ici de deux idéologies politiques. Simplement, d'un côté, vous, vous défendez la municipalisation sans chiffrage, sans aucune étude concrète et sérieuse tandis que nous, nous demandons à étudier les alternatives et qu'on nous donne des chiffres précis, ce qui n'est pas le cas. Je ne vois pas en quoi nous serions, nous, dans une idéologie. Je vois plutôt que vous, vous défendez un chemin et que vous vous montrez complètement obstinés à le suivre malgré le grand nombre d'arguments valables et raisonnables qui ont été présentés.

Nous ne demandons donc rien d'autre que d'étudier ce que nous avons déposé dans le projet de délibération PRD-299, et que M^{me} Esther Alder avait proposé à l'époque. Or, là, vous nous fermez complètement la porte de manière irresponsable. Nous aimerions d'ailleurs bien savoir comment vous allez financer cette municipalisation.

On parle de la précarisation des éducateurs de la petite enfance... Je crois que vous êtes nombreux à gauche à ne pas avoir lu la CCT des éducateurs de la petite enfance, adoptée avec les syndicats et qui est tout à fait valable et raisonnable. Je ne vois pas en quoi c'est un métier précarisé. C'est un métier, certes, qui est difficile mais c'est pour ça que la CCT offre des conditions tout à fait satisfaisantes pour les femmes qui travaillent dans ces institutions, puisque ce sont en majorité des femmes. Le Parti démocrate-chrétien acceptera de renvoyer cet objet en commission parce que nous sommes pour le débat, contrairement à vous, mais nous trouvons la méthode franchement peu sérieuse et surtout détestable.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il reste dix secondes au groupe démocrate-chrétien...

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Je prends les dix secondes, Monsieur le président, pour vous dire que ma préopinante a tout dit et que je la remercie d'avoir signifié cette pensée qui représente la position du centre – ni gauche ni droite mais bien le centre.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Parti démocrate-chrétien a épuisé son temps de parole. Pour les Verts, Madame Laurence Corpataux...

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Je tiens à rappeler le titre de cette motion... Il parle de réforme de la petite enfance en Ville de Genève... N'oublions pas les structures d'accueil du système actuel puisque 85% des structures de crèches ne sont pas dans le projet pilote. C'est un projet pilote de municipalisation qui ne concernera à terme que 15% des crèches de la Ville de Genève. C'est un projet pilote qui demande qu'un bilan soit effectué pour voir ce qu'il faudra améliorer, ce qu'il faudra changer si l'on continue, ou pas. Dans vos arguments contre cette proposition, vous avez beaucoup parlé de municipalisation complète. Vous oubliez qu'il y a différents chemins... On arrivera peut-être avec cette motion à avoir un angle de vision plus grand qui permettra de dire s'il faut continuer la municipalisation comme dans ce premier projet ou pas puisqu'il y aura forcément un bilan.

Je peux parler aussi du projet de délibération PRD-299. C'est vrai que beaucoup de personnes, à droite, se réfèrent au projet de délibération dont nous n'avons pas accepté l'entrée en matière hier... Mais pourquoi? Parce que ce projet de délibération posait des chiffres qui sont obsolètes. La fondation était en lien avec tout ce qui concerne le développement des crèches et le projet de municipalisation qui est en cours. Nous n'allions donc pas revenir en arrière étant donné que c'est prévu de municipaliser par étapes. On n'ouvrait pas avec ce projet sur d'autres possibilités à d'autres endroits de la Ville de Genève. Il n'était donc pas actualisé sur les besoins ou le futur. Vous avez gardé les termes de la conseillère administrative Alder, ce n'était plus d'actualité. Nous n'allons pas voter un projet qui n'est plus d'actualité.

Je rappelle aussi qu'à différents moments les Verts ont demandé un chiffrage pour les quatre modèles de gouvernance (*ndlr: municipalisation en bloc, par étapes, fondation de droit public, fondation de droit privé*). Les Verts ne vont pas renoncer à demander un chiffrage pour ces quatre projets parce que c'est important à un moment donné d'avoir une vue complète. Ce n'est pas pour autant qu'on ne doit pas avancer sur les besoins de la population, à savoir de renforcer les places de crèche. Et en renforçant les places de crèche, on ne doit pas seulement renforcer les nouvelles places qui seront ouvertes en lien avec la municipalisation, on doit faire aussi en sorte de soutenir et de soulager les comités de crèches des structures actuelles qui sont demandeurs de la réforme. Ce ne sont pas seulement les nouvelles places de crèche qui doivent avoir les meilleures conditions. On doit faire en sorte qu'il y ait de bonnes conditions pour toutes les crèches. Il y a des comités et des structures qui n'en ont pas besoin et qui ne le demandent pas, d'autres qui le demandent, qui sont en souffrance et qui le font savoir.

Nous, nous voulons qu'il y ait aussi quelque chose qui se fasse en parallèle. Ça ne veut pas obligatoirement dire du personnel supplémentaire. Ça veut dire mettre des outils à la disposition des crèches et réfléchir avec les structures concernées pour savoir ce dont elles ont besoin pour pouvoir continuer sur le

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

même modèle. Ça ne veut pas dire de tout supprimer pour municipaliser. Je pense donc que vous nous attribuez aussi des intentions très extrémistes que nous n'avons pas.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il reste une minute et demie pour les Verts et trois minutes pour le Parti socialiste. Je donne la parole à M^{me} Amanda Ojalvo.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Monsieur le président. Je me permets de reprendre la parole afin de répondre à ce qui a été dit sur la CCT, j'espère que vous transmettez, Monsieur le président... Encore heureux qu'elle protège les travailleurs et les travailleuses de ce domaine, mon Dieu! Sauf que les salaires sont toujours en dessous parce que c'est un métier féminin! Ce sont des métiers féminins et, à pénibilité égale, on ne s'y retrouve pas. Donc merci d'aller vous renseigner avant de dire de telles choses! Comme toujours, comme ce sont des milieux féminins, on s'en contente... On est en 2021, je vous le rappelle! La «petite» politique de la petite enfance n'a plus lieu d'être. Il est temps de la voir plus grande. (*Applaudissements.*) (*M^{me} Magnin demande la parole.*)

Le président. Madame Danièle Magnin, le temps de parole du Mouvement citoyens genevois est épuisé. Pour le groupe des Verts, Monsieur Omar Azzabi pour une minute et demie.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, les Verts sont quand même étonnés de la position de la droite ce soir car c'est en 2021 que vous venez faire une proposition de fondation de droit privé ou de droit public alors que la réforme de la petite enfance est demandée depuis 1999. On se demande ce qui s'est passé entre-temps... Je ne sais pas si vous avez eu des enfants, si vous les avez mis en crèche, mais c'est vrai que ce réveil tardif au bout de vingt ans est assez étonnant.

Ensuite, on parle des conditions de travail des employés de la petite enfance... Je me réfère simplement à un article de *Heidi.news* sorti le 10 novembre: «Le manque de personnel plombe le quotidien des crèches genevoises». Je vous lis les trois premières lignes... «Les cinq crèches du quartier des Pâquis, à Genève, sont en crise, révélait la *Tribune de Genève* début octobre. Depuis la rentrée 2019, plus de 50 employés ont démissionné.» Quand on parle de précarisation du métier, Messieurs-dames, on parle simplement des conditions de travail des employés de

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

la petite enfance, du manque de personnel, du manque de formation, du manque de reconnaissance, du manque de remplacement. Et ça, ce soir, vous êtes incapables de le reconnaître. Franchement, ça me désole, je suis désolé. (*Exclamation.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Investir dans la petite enfance, c'est un véritable levier pour lutter contre les inégalités. C'est un levier pas seulement pour concilier les temps de vie professionnelle et familiale, c'est aussi un levier pour faire de l'égalité des chances une vraie priorité pour que tous les enfants, quels que soient leurs besoins – leurs besoins particuliers –, puissent avoir un suivi qui permette dans cette tranche d'âge, entre 0 et 4 ans, que des miracles se produisent, de faciliter la transition entre préscolaire et scolaire. (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît...

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. ... de pouvoir intégrer les familles et de favoriser la cohésion sociale, de même carrément pouvoir répondre aux besoins vitaux des enfants. On l'a vu pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, beaucoup d'enfants n'ont pas mangé à leur faim. Des nourrissons n'avaient pas de lait maternisé – vous pouvez voir ça dans les études des Hôpitaux universitaires de Genève.

Un franc investi dans la petite enfance rapporte trois francs à la collectivité – les études économiques et de la Confédération le démontrent. Où sont les études, demande le Parti démocrate-chrétien? Mais ça fait vingt ans qu'on a des études sur les fondations de droit public (*exclamations*), qu'on a des études sur les bienfaits d'investir dans cette politique de la petite enfance! Pas seulement pour les familles et les enfants mais aussi pour l'ensemble de la collectivité parce que la petite enfance, c'est l'avenir de notre société.

Evidemment que le domaine de la petite enfance génère beaucoup de tensions... Son historique est très lourd en effet. Voilà cent cinquante ans que la première crèche a ouvert, et elle a ouvert du fait d'un comité privé, pour des femmes ouvrières, seules, ou pour des familles dites nécessiteuses. On est resté dans ce modèle de représentation en se disant, quand on voit un enfant qui va à la crèche: «Ah, le malheureux, il commence très mal dans sa vie...»

Mais aujourd'hui, on n'est plus dans cette vision traditionnelle des femmes au foyer! On n'est plus dans cette vision traditionnelle selon laquelle les crèches ne doivent toucher que les familles précarisées. Non! Aujourd'hui, les crèches répondent aux besoins de toutes les personnes. Il s'agit justement d'un service

Motion: municipaliser par étapes le secteur de
la petite enfance en Ville de Genève

public. On n'est plus dans la sphère privée, c'est une tâche publique. Et pour que ce soit une tâche publique, il faut une revalorisation des métiers. On a vu une professionnalisation de ces métiers et l'égalité salariale. On a vu les grèves féministes... Quand on parle d'inégalités, eh bien, ça commence par là, par ces métiers de la petite enfance où on a 90% de femmes qui sont payées 10 à 15% de moins que ce qu'elles pourraient percevoir si on avait une municipalisation. Pour être très claire, déjà en 1898 un député socialiste parlait de municipalisation. (*Exclamations.*)

Le président. Attendez, Madame... Est-ce qu'on peut laisser la magistrate s'exprimer?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je parle fort, sinon on ne m'entend pas, et je ne veux pas perdre de temps de parole puisque, contrairement à ce que disait M^{me} Chaker Mangeat, j'ai exactement les mêmes règles. C'est aussi cinq minutes pour le Conseil administratif. (*Remarque.*)

Le chiffrage de ce projet de municipalisation par étapes a été donné. Le coût se monte à 3 millions de francs entre 2023 et 2028, soit 500 000 francs par année sur un budget de la Ville de Genève de plus d'un milliard de francs. Cela nous permettra justement de rendre cette réforme réalisable.

Nous travaillons actuellement sur trois axes. Le premier, c'est l'intégration du personnel, c'est-à-dire la validation des conditions salariales et du travail du personnel. Nous travaillons là-dessus avec les partenaires sociaux. Le deuxième axe, c'est l'internalisation des prestations et l'évolution de l'organisation, des inscriptions, de la facturation des parents. Le troisième axe qui est soulevé dans la motion et que je salue consiste à identifier le rôle des comités. Il s'agit d'une part de soutenir les comités qui sont en difficulté notamment par un renforcement du Service de la petite enfance, d'autre part d'identifier quel sera le futur rôle des parents dans les crèches nouvellement municipalisées.

Pour terminer, il s'agira évidemment, quand on parle de municipalisation de la petite enfance, de véritablement voir plus loin, voir quelle est la politique familiale que l'on veut. Alors oui, c'est une vision politique! On fait de la politique ici. C'est mettre au centre de notre combat l'égalité entre les femmes et les hommes. La réalité des personnes est très difficile aujourd'hui quand un enfant arrive dans une famille. Il faut qu'on tende vers un congé parental et vers l'idée d'un droit à l'accueil en crèche pour tous les enfants. Un jour, on se demandera comment on faisait avant, comment on faisait pour s'organiser, comme on se demande aujourd'hui comment on faisait quand il n'y avait pas de congé maternité.

Le président. Vous devez conclure...

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Telle est la véritable politique qui doit être menée aujourd'hui, et je remercie l'Alternative pour son soutien et son combat. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 55 oui contre 15 non. (*Applaudissements.*)

7. Motion du 16 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Louise Trottet, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Matthias Erhardt, Philippe de Rougemont, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Denis Ruysschaert, Gazi Sahin et Maryelle Budry: «Pour un aménagement cyclable fonctionnel sur le pont du Mont-Blanc: bouclons le U cyclable bidirectionnel autour de la rade» (M-1646)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 2 de la loi cantonale H 1 80 sur la mobilité douce (LMD) qui stipule que des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées doivent être aménagées sur le réseau de routes primaires et secondaires;
- l'article 3 de la loi cantonale H 1 21 pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui demande la mise en place d'un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- l'objectif fixé par le Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération de «réduire d'environ 40% le nombre de déplacements en transport individuel motorisé (TIM) restants en les reportant vers d'autres modes de transport», sachant que les déplacements à vélo recèlent un potentiel important de report modal;
- la nécessité d'assurer la sécurité et la fluidité des mouvements inter-rives des cyclistes tout en préservant les espaces réservés aux piétons afin d'éviter les conflits;
- l'augmentation significative du nombre de cyclistes sur les divers points de comptage du canton, notamment après la période de semi-confinement du

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3122.

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

printemps 2020, avec par exemple +32% de cyclistes fin août 2020 par rapport à fin mai 2020 sur le quai du Mont-Blanc qui démontre l'engouement croissant de la population pour ce mode de transport;

- le fait que les pistes cyclables bidirectionnelles existant désormais sur les deux rives de la rade (quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador) ne soient reliées entre elles que par une piste monodirectionnelle sur la chaussée du pont du Mont-Blanc;
- le test réalisé par l'association Actif-traffic, qui démontre que si l'on met environ une minute et trente secondes à vélo pour relier l'Horloge fleurie au quai du Mont-Blanc, il faut plus de six minutes pour faire le même trajet en sens inverse car les cyclistes doivent, pour emprunter le trottoir aval du pont en cohabitation avec les piétons et revenir sur le quai, traverser sept fois le flux de voitures en s'arrêtant longuement aux feux;
- l'étrécissement extrême de la piste cyclable sur le pont direction rive droite, qui est problématique du point de vue de la sécurité, en particulier pour les vélos-cargos et les vélos avec remorques;
- l'absence d'avancée concrète du projet de passerelle piétonne sur ce pont qui devait permettre de consacrer le trottoir aval du pont aux cyclistes, et cela bien que les premières études sur cet objet remontent déjà à 2005, voire à 2003 (cf. les objets déposés au Conseil municipal de la Ville de Genève: proposition PR-387 (162^e année) et motion M-390 (161^e), que la résolution R 833 ait été adoptée à l'unanimité du Grand Conseil en 2018 et que le financement y afférent soit prévu dans le projet d'agglomération;
- la largeur très confortable (20 m) de la chaussée du pont du Mont-Blanc qui comprend cinq voies entières consacrées au transport individuel motorisé (en plus d'une voie réservée aux bus et taxis),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à démarrer des travaux dans les plus brefs délais afin de procéder à un élargissement de la piste cyclable sur la chaussée du pont du Mont-Blanc pour créer une piste bidirectionnelle large d'au moins 4 m, sans diminuer les espaces de circulation dévolus aux piétons et aux bus, dans l'attente de la réalisation d'une passerelle piétonne;
- à finaliser les études sur la passerelle dans les meilleurs délais, à la lumière de l'expérience du point précédent;
- à maintenir voire améliorer l'aménagement existant sur le pont direction rive gauche;
- à réaliser une connexion cyclable complète entre le pont du Mont-Blanc et la piste bidirectionnelle rive gauche, par la chaussée du quai du Général-Guisan, pour éviter la cohabitation dangereuse et hasardeuse des cyclistes avec les

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

piétons dans le Jardin anglais (et en particulier devant l'Horloge fleurie) et achever ainsi un «U lacustre» cyclable intégralement en site propre;

- à renforcer la collaboration avec les autres acteurs impliqués (Canton, associations, CGN, etc.) pour la bonne réalisation de ces travaux d'élargissement de la piste bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc et de la liaison avec la piste bidirectionnelle rive gauche.

Préconsultation

M^{me} Louise Trottet (Ve). Quand l'Alternative dépose un sujet de manière conjointe avec le Grand Conseil et le Conseil municipal, c'est que le sujet est important et complexe. Cette motion est en effet un tir groupé Ville-Canton déclenché en même temps ces derniers jours. Elle est née d'un constat admirablement soulevé par l'association Actif-traffic en début d'automne, à savoir que, dans l'attente de la passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et alors que le U cyclable se met en place sur les rives droite et gauche, le lien entre ces deux segments pour les cyclistes reste malheureusement cruellement déficitaire. On a affaire à deux pistes bidirectionnelles de part et d'autre reliées par une piste monodirectionnelle qui va de la rive gauche à la rive droite mais, en effet, dans le sens inverse, on se retrouve dans cette situation assez rocambolesque où les cyclistes doivent traverser sept fois la voirie, qui plus est sur un trottoir partagé avec les piétons.

Bref, en 2021, à l'heure de l'urgence climatique qui a pourtant été déclarée en même temps par les deux parlements communal et cantonal il y a maintenant deux ans, c'est insuffisant. On sait pourtant que la mobilité constitue près de 30% des émissions de CO₂, que la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) a accouché d'une souris il y a moins d'une semaine, et on sait que les Villes jouent un rôle prépondérant en termes d'urgence climatique et de transition écologique.

Le sens de cette motion déposée en urgence est multiple. La première invite demande d'accélérer les travaux pour la fameuse passerelle piétonne, ce qui permettrait de dégager de la place supplémentaire pour les cyclistes sur ce fameux pont du Mont-Blanc. Cette passerelle piétonne se fait malheureusement attendre. Nous sommes conscients qu'il y a eu beaucoup de retard sous l'ancienne législation et que l'administration actuelle doit maintenant rattraper ce retard. Il y a des attentes énormes en termes d'aménagement qui ne font qu'augmenter encore. La motion vise donc à rappeler que les différentes autorités doivent se mettre d'accord, y compris avec la Compagnie générale de navigation (CGN), pour faire avancer cette passerelle.

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

Cette motion demande aussi de régler les aménagements cyclables qui ne sont plus directement en lien avec le pont, en particulier le passage à travers le Jardin anglais où les cyclistes se retrouvent de nouveau mélangés aux piétons. Il y a des angles morts en particulier dans le virage derrière l'Horloge fleurie. C'est extrêmement dangereux et aussi difficile et désagréable à utiliser. C'est pour ces raisons qu'une invite parle spécifiquement du cas du Jardin anglais. C'est sur ces choses-là que porte la motion.

Il y a une dernière invite... La motion demande qu'en attendant la passerelle on crée un chemin temporaire sur ce pont pour les cyclistes, une piste cyclable bidirectionnelle temporaire qui n'empiéterait ni sur les piétons ni sur les Transports publics genevois. Ce sont les trois demandes principales de cette motion, et je vous invite très chaleureusement à accepter son entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 44 oui contre 20 non.

Le président. Nous sommes toujours en débat accéléré... Pour le Parti démocrate-chrétien, je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten. C'est cinq minutes pour l'ensemble du groupe.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président. Encore une fois nous sommes nantis d'une motion qu'on peut comprendre dans l'ensemble, qui vise à mettre une pression saine sur l'administration, sur le Conseil administratif, et je sais qu'il travaille, mais c'est bien en effet que l'on puisse accélérer un peu ce sujet de la passerelle. On met aussi de la pression sur les différentes organisations, que ce soit la CGN, que ce soit le Canton, pour qu'elles puissent s'entendre pour aller au plus vite afin que la passerelle puisse se réaliser dans un temps qui soit admissible à partir de maintenant on va dire puisque ça fait déjà trop longtemps qu'on attend – ça, c'est une certitude. Nous posons d'ailleurs souvent des questions oralement à la magistrature en charge des travaux pour que l'on puisse avoir un temps dédié à ce sujet, ne serait-ce que pour avoir une vision du calendrier, pour savoir quand on pourra commencer. Je crois savoir qu'on est à bout touchant et je pense que M^{me} la magistrature s'exprimera là-dessus.

Cependant, on revient chaque fois sur une petite guerre inutile entre le Canton et la Ville... Vous avez la volonté de fermer une partie de la voirie du pont dévouée au trafic motorisé, mais vous savez très bien que nous n'avons aucune compétence là-dessus. Cela équivaut, si vous me permettez l'expression, Monsieur le président, à pisser dans un mur. (*Remarque.*) C'est l'Etat qui décide.

Vous vous souvenez sans doute que vous avez demandé à fermer tous les quais plusieurs fois par mois pour que les gens puissent y déambuler. Eh bien,

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

on sait très bien que l'Etat ne va jamais le permettre! Alors pourquoi revenir là-dessus avec cette première invite sachant pertinemment que l'on va entrer dans un bras de fer inutile avec l'Etat? Aujourd'hui, l'Etat est notre allié, en tout cas pour la passerelle, et on doit aller au plus vite pour qu'elle se fasse. Nous n'avons pas intérêt à entrer dans un bras de fer qui ne servira strictement à rien.

Nous allons bien sûr renvoyer cette motion en commission, soit à la commission des travaux et des constructions soit à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et on verra. Je n'ai pas entendu la motionnaire parler d'une commission en particulier... Le vote sur le siège est bien entendu exclu. Nous auditionnerons à nouveau l'Etat pour qu'il nous dise exactement la même chose, que ce chemin, ces routes, que ce pont est d'utilité cantonale et que nous n'avons aucune compétence pour fermer quoi que ce soit ou pour y diminuer le trafic... Donc, de grâce, évitons cette guéguerre stérile! On doit avancer pour atteindre un but qui est la mobilité douce dans son ensemble afin d'obtenir un U-lacustre qui soit viable pour tous. Et c'est maintenant qu'on doit avancer surtout avec le Conseil administratif et l'Etat.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe Ensemble à gauche, je passe la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, nous nous trouvons aujourd'hui avec le pont du Mont-Blanc dans une situation quasi absurde. Vous avez peut-être vu le petit film réalisé par ActiftrafiC, sinon je vous y invite; il montre la traversée des vélos sur ce pont... Dans le sens Horloge fleurie – Pâquis, on le fait en une minute trente, quoique sur une piste extrêmement étroite alors qu'elle pourrait être deux fois plus grande... Dans l'autre direction, vous êtes amenés à traverser pas moins de sept feux rouges, ce qui prend quatre fois plus de temps, soit plus de six minutes, sachant qu'il y a une augmentation du nombre de vélos, qu'il y a des typologies, des dimensions et des vitesses différentes, comme avec les vélos-cargos, les vélos qui transportent des enfants et qui sont plus larges.

L'organisation actuelle, on l'a dit, rend difficile la cohabitation entre vélos et piétons. C'est problématique à différents endroits des deux côtés du lac, à l'Horloge fleurie mais aussi du côté de la rue du Mont-Blanc où il faut traverser avec les piétons. Pour Ensemble à gauche, ce n'est ni possible ni responsable de laisser la situation comme elle est actuellement. Elle est dangereuse, elle est source de conflits d'usages. Il faut tenir compte de l'augmentation de la mobilité des cyclistes et du fait que celle-ci doit être harmonieuse avec celle des piétons.

En attendant, mettons en œuvre une solution provisoire. En attendant la passerelle, qui est étudiée de longue date et qui est toujours en négociation, ayons le courage de mettre en œuvre une solution réelle qui tienne compte de tous les usagères et usagers sur le pont du Mont-Blanc. Réservons tout de suite de la place à une piste bidirectionnelle cycliste. Nous ne serions pas les seuls... New York vient d'introduire en septembre une nouvelle piste cyclable sur le pont de Brooklyn en remplaçant une voie réservée au trafic motorisé. Un franc succès qui voit doubler le nombre de passages de vélos. New York est capable de le faire, pourquoi pas Genève?

Notre proposition pour traiter cet objet serait de le renvoyer directement au Conseil administratif. En effet, des années durant, nous avons étudié autant à la commission de l'aménagement et de l'environnement qu'à la commission des travaux et des constructions d'abord les pistes cyclables bidirectionnelles du côté des Eaux-Vives, ensuite du côté des Pâquis ainsi que les traversées sur le pont. La situation est étudiée, les enjeux connus. Ne perdons pas de temps!

Nous proposons donc de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif pour que M^{me} Perler puisse rapidement négocier avec le Canton, puisque la Ville de Genève ne peut en effet pas amener ces changements seule. Mais c'est par contre du ressort du Conseil administratif d'entrer en négociation avec l'appui du Conseil municipal. Un vote positif signifierait cet appui pour négocier une solution si possible définitive à réaliser rapidement et qu'en attendant une piste bidirectionnelle soit créée sur ce pont. Nous ne pouvons pas rester dans une solution qui mette en danger et les piétons et les vélos. Ça ne va pas dans le sens d'assurer la responsabilité de la Ville de Genève. Merci donc de votre appui pour le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe libéral-radical, je passe la parole à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président. On voit de plus en plus qu'il s'agit pour ce plénum d'aller vite, de supprimer le débat, de faire des débats accélérés. On rédige une motion qu'on n'aurait, selon vous, même pas besoin d'étudier puisqu'on peut la transmettre directement au Conseil administratif...

Cette motion, M. Alain de Kalbermatten en a très bien parlé tout à l'heure. Il a utilisé une expression que j'adoucirais un peu... elle fait «des pets dans l'eau». Nous avons traité de ce sujet – je regarde mes archives... – je vois que, quand j'étais à la commission des travaux et des constructions, nous avons abondamment

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

parlé du U cyclable, de cette passerelle qui reste encore un sujet devant être développé dans un calendrier et dans des délais assez proches.

Le projet de délibération PRD-156, intitulé «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc» a été traité, depuis son dépôt en 2017, puis voté en urgence et accepté par ce délibératif en 2019. Et là, vous revenez avec un objet qui reprend les mêmes leitmotivs, les mêmes choses car vous vous dites que, parce que vous rédigez une motion, vous allez faire accélérer tout d'un coup le dossier...

Or, comme vous l'a très bien dit M. Alain de Kalbermatten, ce dossier n'est pas de la compétence exclusive de la Ville de Genève. C'est principalement de la compétence du Canton, et je vous rappelle que la Confédération doit verser une subvention importante pour autant que les travaux démarrent... Je ne suis plus sûre de la date mais je crois que la date butoir, c'est 2022. Donc, vous remettez des textes uniquement pour redonner les mêmes slogans, les mêmes choses, la mobilité douce et ainsi de suite, devant les caméras de Léman Bleu.

Nous sommes tous en faveur de ce U cyclable qui permettra d'améliorer la circulation pour les vélos mais nous ne sommes bien évidemment pas pour qu'il y ait des pistes cyclables bidirectionnelles qu'on irait faire comme ça spontanément sans réfléchir, alors qu'il y a un projet beaucoup plus important qui va venir. En fait, ce que vous voulez, c'est certainement de juste supprimer une voie supplémentaire pour les véhicules.

Actuellement, il y a quand même une installation qui a été faite et qui est assez bien faite. Moi qui me déplace assez souvent à vélo, je dois dire que, sur les quais de la rive droite, c'est très bien fait. Et il y a maintenant aussi une piste bidirectionnelle sur la rive gauche. Quand on est sur la partie amont du pont du Mont-Blanc, on est maintenant tout à fait séparé de la circulation.

Les travaux sont finis. On a réaménagé une piste cyclable qui n'est bien sûr pas idéale mais qui permet quand même d'être en sécurité. Quand on veut passer sur la partie aval pour rejoindre les Eaux-Vives, il est vrai que l'on doit attendre au feu rouge, traverser et prendre le pont du Mont-Blanc sur la partie aval. Mais ce sont des installations provisoires qui ont été faites en attendant que cette passerelle, qui est un projet beaucoup plus important, puisse être aménagée. Au début de ce projet qui avait été mis au concours, M. Pagani n'avait pas tout à fait pris langue avec la CGN et la construction de cette passerelle mettait les bateaux Belle Epoque en difficulté parce qu'il leur faut une aire pour pouvoir manœuvrer.

Je crois que nous avons beaucoup d'objets, comme vous n'arrêtez pas de le dire... Nous avons des ordres du jour très chargés mais vous n'arrêtez pas de

déposer des objets supplémentaires qui sont redondants, qui redisent toujours les mêmes choses et qui ne feront pas du tout avancer le projet principal de la passerelle du pont du Mont-Blanc. Merci pour votre écoute.

Le président. Pour le groupe des Verts, Madame Louise Trottet, pour cinq minutes...

M^{me} Louise Trottet (Ve). Merci, Monsieur le président. Je souhaitais rebondir sur différentes interventions qui ont été faites, plutôt sur la partie géographique «gauche» mais politiquement «droite» de cet hémicycle.

D'abord, sur le scepticisme vis-à-vis de l'urgence de renvoyer cet objet directement au Conseil administratif... Vous transmettez, Monsieur le président, que j'aime beaucoup le souci de M^{me} Rouillet pour l'efficacité du travail de ce plénum et vis-à-vis d'un ordre du jour peut-être trop chargé. Du coup, elle appréciera d'autant plus l'efficacité que constitue le renvoi au Conseil administratif d'un objet sans qu'il passe par la commission. Il n'est en effet pas beaucoup plus absurde de procéder ainsi que de systématiquement faire des urgences pour demander des renvois en commission alors que les objets y sont tous renvoyés directement six mois après leur dépôt s'ils ne sont pas traités.

Je suis également heureuse que M. de Kalbermatten soulève le problème des compétences cantonales sur la question de la transformation de nos voies de trafic individuel motorisé (TIM) en pistes cyclables. C'est bien pour ça que nous avons déposé cet objet en même temps au Canton avec l'Alternative.

Par contre, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le scepticisme concernant le sort de cet objet au niveau cantonal car, sur le plan légal, c'est un objet qui fait sens aussi au niveau de sa dernière invite. Tout d'abord parce que l'initiative IN 144 Pour la mobilité douce (Initiative des villes) a été votée par les Genevoises et les Genevois. Elle demandait des pistes cyclables continues, directes et sécurisées sur tout le réseau de routes primaires et secondaires. Pour l'instant le pont du Mont-Blanc ne remplit pas ces conditions, il est donc urgent de proposer un aménagement même temporaire en attendant la passerelle.

Ensuite, on a la fameuse loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui est tout le long soulevée en bouclier contre toute transformation de voies TIM en pistes cyclables. Cette loi demande qu'il y ait deux voies automobiles dans chaque sens sur les axes structurants du canton. Le pont du Mont-Blanc a trois voies TIM dans le sens rive gauche – rive droite. Je vous laisse faire le calcul mental entre ce qui est demandé et ce qui est fait... Je termine là pour ne pas rallonger les débats

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

que la partie de droite politique de l'hémicycle semble trouver par moments trop longs, par moments trop courts, on ne sait plus trop...

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous demandez donc le renvoi au Conseil administratif? (*M^{me} Trottet acquiesce.*) Merci. Pour le Mouvement citoyens genevois, je passe la parole à M. Luc Barthassat, pour cinq minutes.

M. Luc Barthassat (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crois que ça vaut la peine après tous ces débats de resituer un peu la situation et le projet. Je vous rappelle qu'il y a passablement d'années – mais c'est quand même relativement récent – le pont des Bergues avait été fermé à la circulation pour permettre justement certains efforts en faveur de la mobilité douce, pour que l'on rende cette passerelle aux vélos alors que c'était quand même un pont.

Entre-temps, je parle surtout de la dernière législature, en 2014, nous nous étions vus avec l'ancien magistrat, M. Pagani, pour tout le projet qui était censé devenir le U du lac. Je vous rappelle que le pont du Mont-Blanc est la seule pénétrante pour traverser ce lac, en tout cas à l'heure actuelle. Nous avions regardé ce projet puis nous avons fait ce qui existe aujourd'hui. Normalement les travaux devaient commencer en 2018; ils ont commencé en 2021 et aujourd'hui on a ces fameuses pistes cyclables de 3,5 m. Nous avons enlevé toutes les voitures des quais et nous avons fait cette piste cyclable provisoire sur le pont du Mont-Blanc. Je vous rappelle qu'elle vient d'être terminée de façon à ce qu'elle soit bien sécurisée. M. Dal Busco l'a fait. De l'autre côté, le trottoir qui est peu fréquenté, puisque les gens se baladent plutôt du côté du Jet d'eau, a été dédié aux piétons et aux vélos. Et ça fonctionne très bien.

Donc aujourd'hui, vous avez le pont des Bergues... Vous avez la partie gauche du pont quand vous montez sur la gare et vous avez la partie droite pour être en axe direct avec tous les aménagements faits pour que les deux pistes cyclables du lac se rejoignent de manière sécurisée. Ce n'est pas sur le pont du Mont-Blanc qu'on va mettre aujourd'hui une piste cyclable de 3,5 m alors qu'il est le seul axe de pénétrante au centre-ville et alors que cet endroit devrait justement rester un endroit où on roule tranquille. Aujourd'hui vous êtes sécurisés, vous roulez tranquilles.

A l'époque, nous avons même fait ressortir ce projet de passerelle qui traînait dans un tiroir, je parle des services de l'Etat puisque M. Pagani ne nous en avait même pas parlé en détail. Je vous rappelle qu'il y avait des problèmes à

l'époque – nous en avons parlé avec la CGN. Nous étions allés voir la CGN avec M. Pagani, nous étions allés voir la CGN avec M. Barazzone et nous étions sur le point de trouver des solutions. Je vous rappelle qu'un mécène était même prêt à payer entre 3 et 5 millions de francs. Le projet a tellement traîné que, depuis, le pauvre, il est décédé, et bien entendu que les héritiers ne vont pas donner ces quelques millions à la Ville de Genève ou à l'Etat.

Le problème, c'est que, si on continue à tergiverser et à attendre, ce sont les subventions fédérales que vous allez perdre, Mesdames et Messieurs! Alors, autant aller vite sur ce projet de passerelle, de s'accommoder d'un projet qui a été plus ou moins sécurisé, d'en terminer avec le pont du Mont-Blanc, le pont des Bergues et l'autre partie gauche du pont du Mont-Blanc et qu'on avance sur ce projet de passerelle!

Sortez-vous un peu des «nianiasseries» bureaucratiques et compagnie! La balle est dans vos pieds. Je vous rappelle que vous avez une majorité de gauche depuis des décennies en Ville de Genève. On se demande pourquoi ce projet a tellement traîné alors que nous avons fait les rendez-vous qu'il fallait avec la CGN, que l'on sait exactement ce qu'ils en pensent, les moyens qu'ils ont de faire ou de ne pas faire. Alors renvoyons cette motion pour faire plaisir à tout le monde et donner l'impression à nos Genevois et Genevoises que nous nous battons sur des sujets très importants. On pourra ainsi ressortir les rapports qui existent pour que certaines personnes dans cette assemblée soient peut-être un peu au courant de l'historique de ce qui est prévu, pour accélérer un peu ce qui est prévu et enfin passer à autre chose que cette guéguerre des transports sur un U du lac largement bien aménagé ces dernières années en faveur non seulement de la circulation, qui en a besoin, mais aussi de la mobilité douce.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Parti socialiste, je donne la parole à M. Olivier Gurtner pour cinq minutes.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas tout à fait une partie du discours de la droite. Le Parti démocrate-chrétien nous parle d'urine, le Parti libéral-radical évoque des flatulences, le Mouvement citoyens genevois parle d'une majorité de gauche alors que, de 2011 à 2020, le Conseil municipal était majoritairement à droite... Il y a des choses qui nous échappent. (*Remarque.*) Il est dit que le débat n'est pas démocratique alors que vous avez eu tout le loisir, Mesdames et Messieurs, d'expliquer tout le mal que vous pensiez du texte qui est présenté ici. On nous dit par exemple que la Ville de Genève n'est pas compétente alors que c'est quand même elle qui finance en grande partie le projet de passerelle et qui a financé les travaux qui ont eu lieu cet été. La droite

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

dit aussi que nous voulons taire le débat alors que nous sommes bien en train d'en parler justement. Il y a d'ailleurs eu beaucoup de débats puisque des textes ont été déposés. Il y a eu des interpellations, et des motions ont été déposées pour demander d'accélérer le projet, que ce soit à la Ville ou, comme l'a rappelé M^{me} Trottet, au Canton puisque c'est un projet qui concerne les deux collectivités.

Tout ça pour dire que nous sommes dans une situation compliquée. On n'est pas très loin d'une *Genferi*, entre le lancement du concours d'architecture, le lauréat choisi, les fonds fédéraux bloqués parce qu'on n'a toujours pas trouvé de solution... Il y a un conflit évident entre la Ville, le Canton et la CGN. Pourtant, les décisions ont été prises. Nous attendons aussi que les autorités dans leur ensemble prennent leurs responsabilités. Mais en attendant, il faut agir. Il faut agir assez rapidement, et c'est en l'occurrence ce que demande cette motion.

Peu importe le temps que prendra la concrétisation de cette passerelle – et nous espérons qu'elle se fera en 2025, sinon les 5 millions de la Confédération vont disparaître –, en attendant la réalisation de cette dernière, on doit améliorer cette piste cyclable bidirectionnelle le long de la rade. Il suffit en effet d'aller sur place pour s'en rendre compte. Traverser sept fois la voirie, c'est complètement absurde. En plus ce n'est pas intelligent vis-à-vis de la cohabitation avec les piétons et si on veut permettre de vrais échanges, une vraie accessibilité au centre-ville pour toute une série de cyclistes. Il y a des gens qui sont seuls sur un vélo, mais il y a les familles, les artisans... Il y a aussi les commerçants qui peuvent utiliser des vélos-cargos. Sauf que, quand les infrastructures ne sont pas adaptées, ça ne fonctionne pas. Une enquête du Canton l'a montré encore tout récemment lors de la consultation sur la voie verte en rive droite, quand les infrastructures marchent, les gens suivent. Sinon, c'est un échec. Evitons cet échec, votons cette motion et renvoyons-la au Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Parti démocrate-chrétien, Monsieur Alain de Kalbermatten, il vous reste deux minutes...

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président. Nous avons tous compris que cette motion était totalement caduque et stérile, à part pour mettre une pression saine sur les magistrats en charge, bien que je pense qu'ils sont tout à fait conscients qu'il faut aller de l'avant. Si au moins les membres de l'Alternative avaient eu le courage de prendre langue avec leurs magistrats, ils auraient tout de suite compris que les choses avancent et que cette motion est inutile.

Maintenant, le fond, c'est uniquement cette petite guéguerre concernant le pont. On demande le renvoi au Conseil administratif. Cela ne sert strictement à rien à part d'alimenter les communiqués de presse de l'Alternative. Le Parti

démocrate-chrétien n'est pas là pour alimenter les communiqués de presse de l'Alternative. Donc ce sera un refus de notre part.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour l'Union démocratique du centre, je passe la parole à M. Christo Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais en préambule peut-être remettre un peu l'église au milieu du village. Le Grand Conseil a traité la résolution R 833 dont j'étais d'ailleurs cosignataire. Elle avait été déposée par M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio avec le démocrate-chrétien Olivier Cerutti, le libéral-radical Gabriel Barillier, votre serviteur et, pour les Verts, il y avait Mathias Buschbeck. C'était une résolution large qui demandait justement qu'on réalise enfin cette passerelle du Mont-Blanc. Ce texte a été accepté en 2018 par 12 oui et 2 abstentions.

Une réunion a eu lieu à l'époque avec la CGN pour la problématique des bateaux historiques et quelques solutions avaient été trouvées. Entre-temps, la CGN a fait des travaux qui semblent poser problème puisqu'il faudrait casser ce qui a été fait et déplacer le port de la CGN côté quai du Mont-Blanc pour réaliser un véritable espace afin que la passerelle puisse enfin être réalisée. Sur le plan municipal, M^{me} Marie Barbey-Chappuis a porté un texte pour aller dans la même direction. Le travail a été fait. Malheureusement c'est toujours bloqué apparemment en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je pense donc que les commissaires à l'aménagement et à l'environnement seraient bien inspirés de relancer rapidement ce projet de passerelle, autrement nous allons perdre la manne fédérale qui doit financer une partie de ce projet.

Comme mes préopinants l'ont dit, cette motion n'apporte rien de nouveau et les compétences sont plutôt cantonales. Par conséquent l'Union démocratique du centre la refusera.

M^{me} Frédérique Perler, maire. J'ai écouté très attentivement le débat autour de cette motion. Je profite de son dépôt au Conseil municipal et au Grand Conseil pour vous rappeler que, depuis le début de la législature, je martèle le discours suivant. Cela fait plus de soixante années que de la place est faite à la voiture à Genève, que la Ville de Genève s'est construite en fonction de la voiture. Il est temps de rendre de la place aux piétons et aux cyclistes.

Cela dit, j'ai aussi entendu que cette motion était inutile... Eh bien, après ce que je viens de vous rappeler, je tiens à vous dire que non, elle n'est pas inutile.

Motion: boucler le U cyclable bidirectionnel autour de la rade

Elle vient au contraire en soutien à la politique que j'entends mener. Ses invites demandent exactement ce que je demande depuis que je suis entrée en fonctions. Je ne partage donc pas exactement le point de vue de ceux qui ont émis l'avis que cette motion était caduque, stérile et inutile, même si je le comprends et le respecte bien sûr. (*Brouhaha.*)

S'agissant des invites de cette motion – et je les ai également formulées auprès du Canton dans les réunions que nous avons très régulièrement – j'aimerais vous dire ceci. Le fait qu'elles soient soutenues tant par le monde associatif, la population que les deux parlements vient clairement en soutien à ces demandes. Je considère à cet égard qu'il n'est pas de bon aloi de baisser les bras en se disant: cela a été refusé, c'est inutile, cela ne sert à rien... Non, je pense qu'il ne faut pas baisser les bras. Il faut continuer à se battre, à réclamer et à affirmer nos positions. Je suis donc plutôt ravie de voir venir ces deux textes dans les différentes instances politiques communale et cantonale, car ils permettront d'affirmer ce que je souhaite et ce que le Conseil administratif souhaite avec moi. (*Brouhaha.*)

J'en viens plus particulièrement à vos invites, vous en avez parlé... Supprimer une voie de circulation pour faire de la place aux cyclistes qui ont besoin de plus de place maintenant vu qu'il y a des vélos-cargos – je ne vais pas répéter ce qui a été énoncé... C'est tout à fait juste. Si on veut favoriser les déplacements cyclistes, favoriser le fait que les artisans utilisent aussi des vélos-cargos, il faut offrir des pistes et des bandes cyclables dont les dimensions puissent les accueillir, c'est une évidence.

La Ville de Genève a bien sûr demandé au Canton de réduire une voie de circulation sur le pont du Mont-Blanc pour faire de la place aux cyclistes et leur donner plus de confort en attendant la passerelle. Cela a été refusé. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faille pas le redemander. Le refus provient du fait que le pont du Mont-Blanc est dans la moyenne ceinture et qu'il faut qu'il puisse y avoir une circulation tout à fait fluide. La Ville de Genève essaie à cet égard de démontrer qu'en accordant plus de place aux cyclistes la fluidité subsistera. Mais voilà, il va falloir refaire cette demande, et c'est très volontiers que je porterai votre message auprès du Conseil d'Etat. (*Brouhaha.*)

Sur la passerelle à proprement parler, il y a eu quelques rappels historiques, notamment par M. Luc Barthassat. Oui, cette passerelle a été en rade, si je puis dire, pendant un certain temps, mais, à mon arrivée, le dialogue a repris avec la CGN et l'Etat de Genève, et ensemble nous avons pris un certain nombre de décisions. Nous avons travaillé aussi avec le département de ma collègue Marie Barbey-Chappuis pour trouver une solution afin que cette passerelle puisse se construire, puisque, comme vous l'avez très bien relevé, il s'agit de ne pas non plus perdre les financements fédéraux qui sont tout de même importants. 40%, ce n'est pas à dédaigner.

Le président. Vous devez conclure, Madame la maire...

M^{me} Frédérique Perler, maire. Nous espérons donc trouver une solution pour que cette passerelle puisse se construire. C'est la ligne que nous nous sommes fixée avant la fin de l'année. Je vous informerai en temps utile de l'issue de nos négociations.

J'aimerais vous dire encore que les services de la Ville de Genève, en tout cas ceux du département que je préside, font tout ce qui est en leur pouvoir pour aller dans la direction souhaitée par rapport à toutes ces invites. Effectivement, le U cyclable n'est pas parfait, mais il existe, et il me tient à cœur de le perfectionner, de réparer ce qui ne va pas, d'identifier les points noirs. Je vous rappelle que la Ville de Genève travaille aussi en collaboration avec les milieux cyclistes, les milieux piétons, donc tous les milieux concernés.

Votre Conseil va choisir s'il souhaite renvoyer cette motion en commission pour que je puisse encore développer tout ce que je viens de vous dire en résumé ou s'il préfère la renvoyer au Conseil administratif, auquel cas je le développerai cette fois par écrit. Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements.*)

Le président. Madame Michèle Roulet, pour trente secondes...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je vous remercie de me donner la parole parce que, s'il est vrai que M^{me} Louise Trotet puisse vanter la motion qui est la sienne et demander qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif, il n'est pas acceptable en revanche de venir me qualifier de personne incohérente au prétexte que, si je plaide à la fois pour l'efficacité et de ne pas la renvoyer immédiatement au Conseil administratif...

Le président. Vous devez conclure, Madame Roulet...

M^{me} Michèle Roulet. ... c'est un manque de logique. Je crois que le travail de base dans ce plénum, c'est que les commissions puissent faire leur travail. (*Le président coupe le micro de M^{me} Roulet.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vais faire voter le renvoi au Conseil administratif, comme c'est demandé. (*Exclamations et brouhaha.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, nous avons demandé le renvoi en commission. Il faut le mettre aux voix! (*Brouhaha.*)

Le président. La commission de l'aménagement et de l'environnement, Monsieur Barthassat? (*M. Barthassat acquiesce.*) OK.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 39 non contre 27 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 26 non. (Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à démarrer des travaux dans les plus brefs délais afin de procéder à un élargissement de la piste cyclable sur la chaussée du pont du Mont-Blanc pour créer une piste bidirectionnelle large d'au moins 4 m, sans diminuer les espaces de circulation dévolus aux piétons et aux bus, dans l'attente de la réalisation d'une passerelle piétonne;
- à finaliser les études sur la passerelle dans les meilleurs délais, à la lumière de l'expérience du point précédent;
- à maintenir voire améliorer l'aménagement existant sur le pont direction rive gauche;
- à réaliser une connexion cyclable complète entre le pont du Mont-Blanc et la piste bidirectionnelle rive gauche, par la chaussée du quai du Général-Guisan, pour éviter la cohabitation dangereuse et hasardeuse des cyclistes avec les piétons dans le Jardin anglais (et en particulier devant l'Horloge fleurie) et achever ainsi un «U lacustre» cyclable intégralement en site propre;
- à renforcer la collaboration avec les autres acteurs impliqués (Canton, associations, CGN, etc.) pour la bonne réalisation de ces travaux d'élargissement de la piste bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc et de la liaison avec la piste bidirectionnelle rive gauche.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: des contrats de confiance avec les clubs pour une utilisation accrue des installations sportives

8. Motion du 9 février 2021 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Rémy Burri, Pierre de Bocard, Didier Lyon, Luc Zimmermann, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Facilitons l'accès aux installations sportives grâce à des partenariats avec nos clubs» (M-1597)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le plan directeur des sports de la Ville de Genève² pour les années 2016-2020 indique en page 9 du fascicule sous la rubrique intitulée «Le sport, des installations de qualité, polyvalentes et accueillantes» des éléments importants ancrant ainsi ses actes dans une politique sportive dynamique et ambitieuse, à la hauteur des défis à relever pour aujourd'hui et pour l'avenir, soit:

- mettre à niveau les centres sportifs en regard des nouvelles pratiques sportives;
- optimiser la disponibilité et la convivialité des équipements sportifs;
- proposer de nouveaux centres sportifs polyvalents garantissant un usage maximal des locaux ainsi que des installations réversibles permettant de répondre aux évolutions des pratiques sportives;
- collaborer au développement des infrastructures destinées à l'agglomération du Grand Genève aux côtés du Canton et des communes genevoises.

Considérant:

- les bienfaits indiscutables de la pratique du sport sur notre santé;
- que d'après l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les adultes devraient dans l'idéal faire de l'exercice d'intensité moyenne pendant deux heures et demie par semaine au moins;
- le rôle que revêt le sport en matière de cohésion sociale;
- que le sport est un outil d'intégration qui véhicule des valeurs de respect, de tolérance et d'effort;
- que les infrastructures sportives existantes ne répondent plus à la forte demande des usagers;
- que la pratique du sport ne devrait pas être limitée pour des questions d'accessibilité horaire aux installations;

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 5208. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 3123.

² https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Administration/plan-directeur-des-sports-de-la-ville-de-geneve.pdf

Motion: des contrats de confiance avec les clubs pour une utilisation accrue des installations sportives

- la concurrence entre les particuliers et les associations sportives pour l'accès aux infrastructures;
- le coût de la réalisation de nouvelles installations sportives;
- que l'extension des horaires permet de faciliter l'accès aux installations, mais requiert d'adapter les horaires du personnel;
- que cela n'est pas toujours possible pour des raisons organisationnelles ou budgétaires;
- que certaines activités sportives ne peuvent pas avoir lieu faute de personnel, notamment en soirée ou le week-end;
- que les clubs sportifs pourraient se substituer aux concierges ou aux gardiens en dehors des heures ouvrables habituelles;
- qu'il s'agirait de confier à un club sportif l'utilisation d'une installation sportive sous sa propre responsabilité, en définissant les modalités de cette mise à disposition dans un contrat de confiance;
- que grâce à ces partenariats, des activités sportives pourraient avoir lieu le soir ou le week-end sur des installations habituellement fermées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un contrat de confiance entre les clubs sportifs et l'administration municipale stipulant les conditions d'utilisation des installations sportives pendant et en dehors des heures d'ouverture habituelles;
- d'adapter au besoin le règlement des installations sportives de la Ville de Genève (LC 21 711).

Préconsultation

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je demande l'ouverture du débat sur cette motion M-1597 dont le but est de faciliter l'accès aux installations sportives grâce à un partenariat avec des clubs, sous forme de contrats de confiance, et je demanderai son renvoi en commission des sports pour que cette dernière l'étudie, Monsieur le président.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 4 non (1 abstention).

Le président. Monsieur Christo Ivanov pour l'Union démocratique du centre, pour cinq minutes...

Motion: des contrats de confiance avec les clubs pour une utilisation accrue des installations sportives

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Je demande le renvoi de cette motion M-1597 à la commission des sports.

Le président. Monsieur Timothée Fontolliet, pour le Parti socialiste...

M. Timothée Fontolliet (S). Merci, Monsieur le président. Il semble que j'aie récupéré la seule urgence de la soirée qui mette tout le monde d'accord... Ça va être moins drôle au niveau du débat mais c'est tout ça de gagné pour le sport.

Il est clair, chers collègues, que notre commune, de par son environnement urbain, souffre d'un manque d'espace. C'est aussi une évidence que les pratiques sportives en pâtissent du fait du besoin d'espace que requièrent la majorité des pratiques sportives. On sait que de nombreuses structures genevoises vivent actuellement des situations compliquées. Par exemple, on en a discuté dans cette assemblée, l'UGS Chênois, qui est le plus grand club de tennis de table de Suisse (*remarque*), cherche toujours à relocaliser ses locaux puisqu'ils seront malheureusement bientôt à la rue. Même le plus grand club de Suisse de sa pratique sportive... C'est un exemple parmi d'autres qui montre bien la surcharge des installations et le manque global d'espaces en Ville de Genève.

Il est donc judicieux de réfléchir tous ensemble à des solutions possibles. Sans être la solution qui réglera tous les problèmes, la proposition de création de contrats de confiance entre clubs et l'administration peut potentiellement maximiser l'utilisation de ces infrastructures tout en économisant les ressources humaines et financières de l'administration. Cette proposition mérite donc qu'on la traite. Elle mérite d'être étudiée en commission. Le Parti socialiste votera donc ce soir son renvoi à la commission des sports.

M^{me} Monica Granda (EàG). Cette motion nous semble très intéressante car, pour Ensemble à gauche, encourager et garantir l'accès aux pratiques sportives doit être une priorité pour la Ville de Genève. Il nous semble judicieux d'étudier la possibilité d'élargir l'utilisation des installations sportives, le soir et le week-end, c'est pourquoi nous proposons de renvoyer cette motion à la commission des sports pour qu'elle y soit étudiée.

M. Vincent Milliard (Ve). Le groupe des Verts se joint à ce qui a été dit par mes préopinants et préopinantes. Effectivement l'idée de faire des contrats de confiance avec certains clubs, les responsabiliser pour qu'ils puissent utiliser les installations sportives en dehors de certaines heures et ainsi maximiser les plages

Motion: des contrats de confiance avec les clubs pour une utilisation accrue des installations sportives

horaires à la disposition des différents clubs, usagers et usagères semble être une piste intéressante qui aurait le bénéfice de ne pas surcharger les services de la Ville de Genève. Nous soutiendrons donc ce renvoi en commission des sports.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette motion a des invites assez larges. Ce n'est pas ciblé sur des demandes très précises. Il y a la demande d'étudier des partenariats possibles... Le Parti libéral-radical sera bien entendu d'accord de renvoyer cette motion pour étude en commission.

Cela dit, le Parti libéral-radical aimerait quand même relever un peu l'ironie des propos qui ont été émis par le Parti socialiste, qui relève le manque d'espace sur les terrains de sport, qui dit qu'il faudrait maximaliser les espaces sportifs...

J'aimerais tout de même rappeler d'un point de vue historique que, s'il y a aujourd'hui un véritable problème dans l'utilisation des terrains de sport, cela est principalement dû à un conseiller d'Etat socialiste qui était en charge alors du Département de l'instruction publique et qui avait décidé de mettre l'école le mercredi matin pour les écoliers du primaire. Le comité référendaire (*ndlr: votation du 11 mars 2012 modifiant la loi sur l'instruction publique (horaire scolaire)*) avait bien mis en évidence que, les écoliers du primaire ne pouvant plus aller le mercredi matin notamment sur les terrains de football, les écoliers du primaire plus ceux du cycle d'orientation plus les collégiens auraient désormais à se partager les mêmes espaces sportifs sur des plages horaires diminuées. Je vous rappelle que le Ski Club a fermé parce qu'il ne pouvait plus faire de sorties de ski avec les enfants le mercredi.

Il faudrait peut-être donc aussi, avec le recul, se rendre compte de l'effet pervers qui a été produit par un conseiller d'Etat socialiste et qui effectivement aujourd'hui rend la pratique du sport difficile en raison du manque de terrains.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi en préambule de féliciter l'auteur de cette motion, M. Christo Ivanov, d'avoir été élu personnalité sportive de l'année 2021 au Burkina Faso. C'est amplement mérité! (*Applaudissements.*) Ça, c'était pour la bonne nouvelle...

Au risque de casser la belle unanimité qui se dégage des positions des uns et des autres, permettez-moi de donner rapidement la position du département et nous l'expliquerons en commission si tel est votre choix. Je souscris pleinement à la plupart des considérants de cette motion – je ne m'attarderai pas à tous les lister – car il est bien entendu que l'un des problèmes aujourd'hui, c'est le fait que nos infrastructures sportives sont vieillissantes et qu'elles ne répondent plus à la

Motion: des contrats de confiance avec les clubs pour une utilisation accrue des installations sportives

forte demande des usagers et des usagères. C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève s'est dotée d'un plan directeur des infrastructures 2017-2030. Vous avez d'ailleurs voté plusieurs crédits depuis le début de la législature, notamment pour le centre sportif des Eaux-Vives ou pour la halle du Bois-des-Frères qui avance bien, et je vous en remercie. D'autres demandes de crédits vont vous parvenir pour rénover ces infrastructures qui en ont bien besoin.

Si je partage la plupart des considérants de cette motion, je ne souscris en revanche pas à ses invites, et cela pour différentes raisons. La première raison a trait à la configuration de nos infrastructures. Les infrastructures de la Ville de Genève sont des sites multisports, que ce soit la Queue-d'Arve, le Bout-du-Monde, le Bois-des-Frères, le futur complexe des Eaux-Vives ou Vessy. Tous ces sites voient se côtoyer tous les jours des usagers, des usagères qui pratiquent différents sports et une multitude de clubs et d'associations sportifs puisque, pour faire face à la pression accrue sur nos infrastructures sachant qu'on ne dispose pas d'espaces infinis, nous devons vraiment privilégier ce qu'on appelle la mutualisation des sites et des salles de sport. Il y a très peu d'exceptions et, contrairement à certaines petites communes où il n'y a qu'un club local sur un site, nous ne disposons pas de centre sportif avec une seule activité ou avec un seul club. Nous avons une grande diversité de publics. Le hand-ball peut côtoyer le basket puis le badminton puis le rink-hockey. Tout cela implique d'installer et d'enlever en permanence du matériel pour les besoins des uns et des autres. Il serait absolument ingérable de déléguer cette gestion à autant d'acteurs qui ne sont pas des professionnels de la gestion du site.

L'autre difficulté, c'est la question de la responsabilité puisque ça poserait quand même des questions en termes de sécurité. Qui générerait les vestiaires, les éclairages, l'entreposage de matériel? Qui serait responsable en cas d'incivilités et de déprédations? Ce sont malheureusement des problématiques que l'on rencontre souvent, trop souvent sur nos sites sportifs.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, vous semblez dire que ce projet permettrait de les étendre. Je vous rappelle quand même que les horaires de nos infrastructures sont déjà extrêmement étendus. En semaine, on parle en moyenne de 8 h – 22 h, même des fois 7 h pour les piscines. Je vois donc mal comment on pourrait étendre les horaires encore davantage sur ces sites si on donnait tout à coup les clés aux clubs sauf à ce qu'ils viennent utiliser nos sites entre minuit et 1 heure du matin, ce qui poserait d'autres problèmes en termes de nuisances.

Pour toutes ces raisons, et nous l'expliquerons en commission s'il le faut, cette motion me semble être typiquement ce qu'on appelle une fausse bonne idée. Nous avons un souci constant au sein du Service des sports et du département, c'est vraiment d'utiliser tout le potentiel de nos infrastructures pour permettre à davantage d'usagers et à davantage de clubs d'utiliser nos sites. Cette motion

aurait finalement l'effet inverse car elle rendrait plus difficiles les mutualisations de sites. Voilà la position du département que je peux vous apporter ce soir. Nous viendrons volontiers vous l'expliquer une deuxième fois en commission, s'il le faut. Je vous remercie en tout cas de votre attention.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Comme nous sommes dans le domaine du sport, je vous annonce l'anniversaire de notre grand judoka, notre collègue Alain Miserez. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports est accepté à l'unanimité (65 oui).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance, je vous souhaite un bon appétit et je vous prie d'être de retour à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3422
2. Communications du Conseil administratif	3422
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3422
4. Questions orales	3422
5. Pétitions.	3428
6. Motion du 16 novembre 2021 de M ^{mes} et MM. Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève» (M-1645)	3429
7. Motion du 16 novembre 2021 de M ^{mes} et MM. Louise Trottet, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Matthias Erhardt, Philippe de Rougemont, Jaqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Denis Ruyschaert, Gazi Sahin et Maryelle Budry: «Pour un aménagement cyclable fonctionnel sur le pont du Mont-Blanc: bouclons le U cyclable bidirectionnel autour de la rade» (M-1646)	3445
8. Motion du 9 février 2021 de M ^{me} et MM. Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Rémy Burri, Pierre de Boccard, Didier Lyon, Luc Zimmermann, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Facilitons l'accès aux installations sportives grâce à des partenariats avec nos clubs» (M-1597).	3460
9. Propositions des conseillers municipaux	3465
10. Interpellations	3465
11. Questions écrites	3465

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci